



N°271
JUILLET-AOÛT 2003

Montpellier

Notre Ville

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



GrandCœur, *et la ville devient fleur*

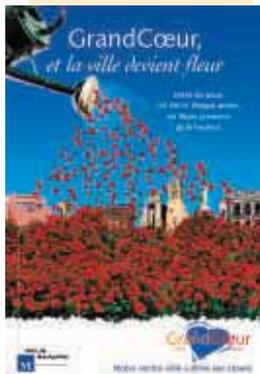
Levez les yeux,
cet été et chaque année,
les fleurs prennent
de la hauteur.

**Le parc zoologique
de Lunaret :
vers un grand zoo
européen**
(dossier pages 11 à 14)

**1000 panneaux
publicitaires
vont disparaître
pour la beauté
de la ville**
(page 6)

Montpellier et Fès (Maroc) jumelées
(page 2)

Les Maires de Montpellier et de Fès ont co-signé un jumelage à Fès le 14 juin. Le Maire de Fès sera présent à Montpellier en juillet pour signer dans notre ville et inaugurer l'avenue de Fès .



Plan de fleurissement aérien (1^{ère} tranche)

Dans le cadre de Grand Cœur, la Ville engage le plan pluriannuel de fleurissement aérien qui s'achèvera en 2006. Ce plan lancé le 10 juin dernier, prévoit un fleurissement par mobilier aérien durant toute la période estivale. Ce dispositif esthétique qui participe à l'embellissement du cadre de vie comporte trois modèles :

- des jardinières suspendues à des câbles aériens
- des jardinières fixées à des mâts d'éclairage public sur les axes de certaines voies et places
- des jardinières suspendues à des potences murales dans les rues et devant certains bâtiments publics.

Près de 300 vasques ont été ainsi installées dans le quartier Montpellier-Centre. Le géranium rouge (*Pelargonium peltatum*), résistant et bien adapté à notre climat, est la plante retenue pour ce fleurissement aérien. Elle garantit notamment une floraison estivale en continu. D'autre part, le service des espaces verts met en terre, sur tout le territoire de la commune, plus de 400 000 plantes à massifs dans les divers squares, parcs et abords de voirie de la ville. Près de 10 000 m² d'espace planté sont ainsi répartis sur tout le territoire communal

JUMELAGE Fès (Maroc), nouvelle ville jumelle de Montpellier

Une délégation montpelliéraine s'est rendue à Fès, du 13 au 17 juin, pour lancer le jumelage entre les deux villes

Fès, 350 000 habitants, ancienne capitale du Maroc, est après Louisville (USA), Heidelberg (Allemagne), Barcelone (Espagne), Chengdu (Chine) et Tibériade (Israël), la 6^e ville jumelle officielle de Montpellier.

Après le vote le 27 mai dernier par le Conseil municipal d'une délibération sur le principe d'un jumelage avec Fès, une mission de la ville de Montpellier s'est rendue sur place du 13 au 17 juin. Cette délégation conduite par le maire de Montpellier était également composée

de Christophe Moralès, adjoint au maire délégué au jumelage avec Fès, d'Eva Beccaria, Marylise Blanc et Achmia Bhiri, conseillères municipales, de Mustapha Majdoul, adjoint au maire, ainsi que de Claude Cougnenc, directeur général des services de la ville de Montpellier et d'Alban Zanchiello, chef de Cabinet.

A Fès, cette délégation a notamment rencontré Abderahmin Filali Baba, président de la Communauté Urbaine de Fès et les membres du Conseil de la Communauté, ainsi que le professeur Taoufik Ouazzani



Signature du jumelage par Georges Frêche, maire de Montpellier, et Abderahmin Filali Baba, président de la Communauté Urbaine de Fès

3 questions à Christophe Moralès, adjoint au maire délégué au jumelage avec Fès



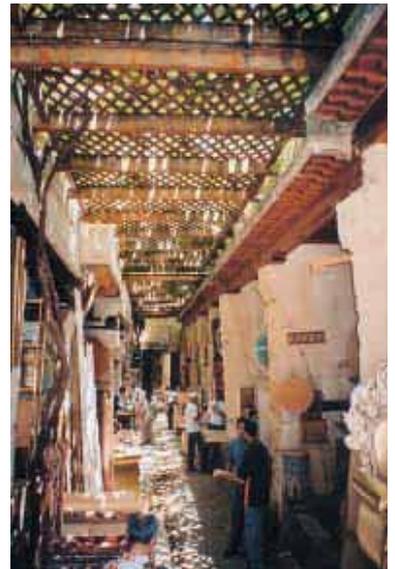
Comment est née l'idée d'un jumelage entre les villes de Fès et de Montpellier ?

Montpellier a toujours été une ville ouverte à l'espace euro-méditerranéen grâce à l'existence d'échanges économiques et culturels.

Notre volonté était donc de traduire cette réalité en la matérialisant par un jumelage avec une grande ville d'Afrique. Il nous est rapidement apparu que le Maroc faisait partie des pays les plus attractifs en raison, d'une part, de sa proximité géographique, mais aussi de ses attraits économiques et culturels. Quant à la ville de Fès, qui est considérée comme la capitale spirituelle, intellectuelle et culturelle du Maroc, elle présente de nombreux points communs avec Montpellier, parmi lesquels figure notamment l'existence d'un très fort potentiel culturel et universitaire.

Comment s'est déroulée votre mission à Fès ?

Nous avons été reçus avec une élégance, une hospitalité et une gentillesse extraordinaires. Fès est une ville très vivante et la



Communauté Urbaine présidée par M. Abderahmin Filali Baba est particulièrement dynamique. Sur le plan des contacts, outre les rencontres avec le Président et les membres du Conseil de la Communauté Urbaine de Fès, nous avons aussi noué des relations très intéressantes avec les représentants de l'université ainsi qu'avec ceux des secteurs du tourisme, du patrimoine et de la santé.

La cérémonie de signature du jumelage a eu lieu au siège de la Communauté Urbaine de Fès le 14 juin en présence de nombreuses personnalités et de la presse. Par ailleurs, la Ville de Montpellier et la Communauté Urbaine de Fès, dont une délégation est attendue à Montpellier à la mi-juillet, ont commencé à examiner une première série de thèmes de travail qui serviront de base à ce nouveau jumelage.

Communauté Urbaine présidée par M. Abderahmin Filali Baba est particulièrement dynamique. Sur le plan des contacts, outre les rencontres avec le Président et les membres du Conseil de la Communauté Urbaine de Fès, nous avons aussi noué des relations très intéressantes avec les représentants de l'université ainsi qu'avec ceux des secteurs du tourisme, du patrimoine et de la santé.

Justement, quelles sont les perspectives offertes par ce nouveau jumelage ?

Le jumelage avec Fès offre des perspectives très nombreuses et très diversifiées. On peut citer, par exemple, le domaine de la culture avec des actions possibles concernant le Festival du Cinéma Méditerranéen ou la Comédie du livre mais aussi le développement économique avec, notamment, la Foire internationale de Montpellier, ou encore l'urbanisme avec des échanges qui pourraient tourner autour des questions de la gestion du patrimoine et du tourisme culturel, l'éducation, les universités, la santé publique... Il s'agit là de premières pistes que nous approfondirons lors de la venue à Montpellier, dans le courant du mois de juillet, d'une délégation de représentants de la ville de Fès.

Jumelage Montpellier - Barcelone : 40 ans d'amitié

Largement présente à Montpellier, l'image de l'Espagne se reflète par son Consulat général, ses associations, mais aussi par son histoire proche (guerre d'Espagne 1936-1939) ou plus lointaine (Jacques 1^{er} d'Aragon est né à Montpellier).

Ces relations d'amitiés ont été scellées avec un accord de jumelage entre la Ville de Montpellier et la Ville de Barcelone en 1963. Ainsi, cette collaboration entre les deux villes a fait naître d'innombrables échanges dans divers domaines.

Le Maire de Montpellier a adressé ses félicitations à la réélection du Maire de la Ville de Barcelone, M. Joan CLOS, lors des élections de mai dernier en Espagne. Ce nouveau mandat permettra de continuer les relations étroites entre les villes de Montpellier et de Barcelone. A l'occasion du 40^e anniversaire du jumelage Montpellier - Barcelone, l'Espagne sera l'invité d'honneur de la 55^e Foire internationale de Montpellier du 10 au 19 octobre 2003.



De la concertation à la concrétisation des projets



DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Avant l'été, l'ensemble des conseils de quartiers se sont réunis en assemblée générale, à l'initiative de leurs présidents. Y participaient aussi Serge Fleurence, adjoint délégué à la démocratie de proximité, et les adjoints au maire délégués aux quartiers. A cette occasion, les présidents ont pu, devant les membres du conseil et les habitants des quartiers, faire le point de l'utilisation des crédits de proximité qui leur avaient été affectés dans le cadre du budget primitif 2002, et recueillir les souhaits de chacun quant à l'utilisation des crédits 2003. Les élus de la Ville de leur côté ont présenté l'état d'avancement des grands projets du conseil municipal concernant le quartier.

C'est en juillet 2001 que les Conseils de quartier ont été mis en place. Nous avons repris le découpage de l'Insee pour le zonage, et découpé la ville en 7 quartiers : Montpellier Centre, Port Marianne, Près d'Arènes, Croix d'Argent, Cévennes, Mosson et Hôpitaux-Facultés.

Depuis, la loi relative à la démocratie de proximité a institutionnalisé ces conseils de quartiers et nous a donné la possibilité d'élire des adjoints au maire de quartiers dont le rôle est double : faire remonter les desiderata des citoyens et des associations du quartier vers le conseil municipal pour l'élaboration des budgets ; d'autre part, de présenter et d'expliquer la politique municipale issue des votes du budget.

Les conseils de quartier s'intègrent dans un dispositif général qui vise à développer la concertation, la démocratie et la citoyenneté au quotidien.

La commission Montpellier au quotidien animée par Serge Fleurence, le soutien apporté aux associations et aux comités de quartier, les commissions extramunicipales, ou bien encore le service Mairie en ligne proposé sur le site Internet, permettent de tisser des liens étroits avec les Montpelliérains de plus en plus désireux de faire valoir leurs propositions et aspirations.

Afin de faciliter encore plus le débat citoyen, une Maison de la démocratie, située 16, rue de la République a été créée.

Pour une meilleure information, depuis novembre dernier, des journaux de quartier sont distribués en supplément du journal municipal.

Tout ce dispositif fonctionne pour permettre à chaque citoyen de participer encore davantage à la vie de son quartier et aux décisions qui le concernent.

MONTPELLIER GRAND CŒUR SE CONCRÉTISE

Montpellier Grand Cœur, ce grand projet pour le centre élargi de notre ville se concrétise. L'équipe chargée

de conduire les opérations vient de s'installer dans l'hôtel Montcalm, à côté de la gare, en attendant son

installation définitive dans des locaux boulevard du Jeu de Paume. Les grands dossiers d'urbanisme, comme la Zac Saint-Charles et le nouveau Saint-Roch avancent. Parallèlement de multiples projets d'embellissement et d'aménagement urbain de plus petite taille se concrétisent : l'opération de fleurissement est engagée, des centaines de vasques de géraniums rouges ont été placées en hauteur dans les rues et les places donnant un air de fête à notre centre-ville ; la mise en eau de la fontaine de Thessalie à Antigone apporte de la fraîcheur à cette belle place d'Antigone ; la réfection du jardin d'Aigrefeuille, baptisé jardin de l'Intendance du Languedoc est en cours ; les travaux d'aménagement du Plan de L'Om seront engagés avant la fin de l'année ; la piétonnisation du quartier de Candolle commencera en septembre ; celle du bas de la rue de l'Université fin juillet ; la réalisation de la fresque de la place François-Jaumes dans le quartier de la rue de la Méditerranée a débuté ; le concours pour l'aménagement de la rue Foch, de la place des Martyrs de la Résistance et des espaces voisins sera lancé en juillet ; les travaux de la rue Aristide-Ollivier commenceront ce mois-ci pour se terminer début 2004 ; la réfection de la promenade basse du Peyrou, côté sud, ainsi que la restauration de l'Arc de triomphe seront terminés début août.

Au niveau des équipements, citons la crèche Pinocchio et la halte-garderie l'Île au Trésor dont les travaux vont commencer pour une ouverture début 2004 ; l'annexe de la Maison des relations internationales, l'Espace Martin-Luther-King, qui a été inaugurée le 28 juin ; la fin des travaux de l'ancien immeuble dit du Prêt gratuit qui va permettre d'agrandir le Conservatoire et d'offrir un local à l'association de quartier "Les Amoureux de Candolle" ; l'acquisition de l'immeuble de la Répression des fraudes pour en faire de l'habitat et agrandir l'école voisine qui est en cours.

On le voit, Grand Cœur n'est pas une coquille vide mais un programme dense pour améliorer la vie des habitants d'un centre-ville qui dépasse largement les limites de l'Ecusson.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été

Georges Frèche
Maire de Montpellier

MONTPELLIER en images



Le 27 mai, devant le monument aux morts de l'esplanade Charles de Gaulle, les autorités, les élus et les anciens combattants ont commémoré avec les Montpelliérains le 60^e anniversaire de la création du Conseil national de la résistance. L'occasion de transmettre aux générations actuelles et futures "la mémoire du combat, du martyre et du sacrifice de la résistance".



Du 6 au 12 juin, trois cents jeunes sportifs montpelliérains et leurs associations respectives ont reçu leurs homologues allemands dans le cadre du Forum sportif et culturel (COFSEC) né du jumelage de Montpellier avec la Ville de Heidelberg. Cette semaine d'échanges très fructueuse a été scannée par de nombreuses manifestations festives



Onze cents seniors - un nombre en augmentation croissante chaque année - issus pour la majorité d'entre eux des 15 clubs de l'Age d'Or de la Ville ont mené tambour battant les tournois de scrabble, belote, rummikub, tarot, quilles, tonnés de table et de pétanque et les spectacles de chants et de danses, organisés sur l'Esplanade pour les Trentièmes Olympiades des retraités, le 11 juin. Cette fête avait été placée sous le signe de l'intergénération.

En marge de la demi-finale du Top 16 Toulouse - Agen qui s'est déroulée le 31 mai au stade de la Mosson, les enfants de la ville et de l'agglomération, encadrés par des animateurs du Montpellier Rugby Club et ceux du service des Sports de la ville, ont pu s'initier aux joies du ballon ovale et se prêter au jeu de la pénalité, du placage et de la passe renversée au Rugby parc, cet immense terrain gonflable, installé à cet effet trois jours durant sur l'esplanade.



En juin dernier, une délégation montpelliéraine s'est rendue à Fès, au Maroc, pour lancer un jumelage entre les deux villes. Elle a rencontré le président de la communauté urbaine de Fès Abderahmin Filali Baba, a été notamment reçue (notre photo) à l'université de Fès par le président de l'université, Toufik Ouazzani Chahdi, et les doyens des facultés de lettres, de droit, de médecine et des sciences économiques (Voir article page 2)

Vingt-huit formations ont répondu à l'appel de l'association Arc en ciel qui organisait le 14 juin, la 8^e édition du Festival des fanfares dans les rues et sur les places des quartiers Boutonnet et Beaux-Arts. Au programme de ce rendez-vous incontournable et unique en France : jazz, java, guinguettes, mais aussi rock, musique tzigane et chansons populaires françaises et internationales. L'ambiance particulièrement à la fête et bon enfant - et un vide-grenier très prisé - ont attiré cette année encore, un public nombreux qui s'est fidélisé au fil des ans.



Le dernier conseil municipal d'enfants de l'année s'est déroulé le 18 juin, salle des rencontres. Ce conseil est composé d'élèves de CM2 élus au sein des classes des écoles élémentaires de la ville. Il permet notamment aux enfants de s'initier à la démocratie en se formant au montage de projets et à la prise de décision collective.



De nombreuses associations algériennes et françaises de la ville se sont mobilisées pour venir en aide aux sinistrés des violents séismes qui ont frappé l'Algérie en faisant 2 200 morts. La solidarité à Montpellier a été telle, qu'elle a permis dès le 30 mai de faire partir le 1^{er} convoi rempli notamment de couvertures, de vêtements et de médicaments destinés à secourir les rescapés de cette tragédie.

Les trois Ephèbes du sculpteur Jean-Marc Bourry qui étaient auparavant installés sur la Comédie soutiennent maintenant la vasque de la fontaine de la place de Thésaïe à Antigone. Son vaste bassin circulaire dispose de trois jets bouillonnants et de vingt-quatre jets paraboliques qui la mettent particulièrement en valeur la nuit.



La fête des centres de loisirs des Maisons pour tous qui a lieu chaque année à Grammont est toujours un très grand moment de joie pour les enfants avec ses jeux, animations et ses spectacles de théâtre, de danse et de musique.



Pour sa neuvième édition le 7 juin, la Lesbian & gay pride de Montpellier a organisé une grande manifestation dans les rues de la ville, qui a rassemblé des milliers de personnes.



Dix-neuf étudiants montpelliérains se rendent à Louisville, notre ville jumelle américaine au mois de juillet dans le cadre du programme d'échange d'étudiants en entreprises. Leur départ a été l'occasion d'organiser une cérémonie à la Maison des relations internationales, en présence notamment de Bernard Fabre, adjoint au Maire délégué aux relations internationales (à gauche) et toute l'équipe de la Maison des Relations Internationales.



C'était le soixante-troisième anniversaire du message radiophonique adressé par le général de Gaulle à la France résistante, le 18 juin 1940. La cérémonie du souvenir, marquée par la remise de gerbes de fleurs était organisée sur la place d'Armes, devant la stèle élevée en l'honneur des soldats de l'ombre. Elle s'est déroulée en présence des anciens combattants, civils, représentants de l'autorité de l'Etat, militaires et élus.

UNE VILLE BELLE ET NON MARCHANDE

**"LA RÈGLE DU JEU" :
DOPAGE, VIOLENCE,
LA PRÉVENTION C'EST
L'AFFAIRE DE TOUS**

La Fondation d'entreprise La Française des Jeux reconduit cette année encore l'appel à projets "La règle du jeu" sur le thème de la prévention du dopage et de la violence dans le sport. Le défi a été relevé l'an dernier par 150 associations (clubs sportifs, associations socio-éducatives, associations de prévention, ligues et comités, etc.). Les projets très divers qui ont vu le jour illustrent les actions possibles en faveur de l'éthique sportive.

- 10 grands projets de promotion de cette éthique sportive à forte valeur d'exemple vont cette année encore être sélectionnés et donner lieu à une dotation de 15 000 euros.
- Date limite de dépôt des dossiers : 20 octobre 2003.
- 100 "crédits-formation" de 1 500 euros seront également accordés aux associations motivées par la promotion de l'éthique sportive.
- Dates limites de dépôts des dossiers : 20 septembre et 20 janvier 2004.
- Renseignements et dossiers d'inscription, tél. : 0 820 820 020 ou site de la Française des Jeux : www.fdjjeux.com.

CHORALE GOSPEL DE L'AGE D'OR

La chorale gospel dirigée par Joël Rhino et dont les répétitions ont lieu à l'Espace Antonin-Balmès, recherche des choristes de tous niveaux. Pour s'inscrire il suffit d'être retraité(e) et titulaire de la carte de l'Age d'Or.

Contact :
Centre communal d'action sociale
au 04 99 52 77 00.

UNE MONTPELLIÉRINE ÉDITE

"La fille qui boudait", est un récit autobiographique d'une Montpelliéraine, Andrée Lafon. Un texte intelligent, pudique, d'une grande finesse d'analyse qui raconte comment une petite fille qui ne se sentait pas la bienvenue dans sa famille à appris à se taire, puis une fois devenue adulte, à réparer les dégâts de ce vide affectif. L'ouvrage est publié en gros caractères, dans la collection Basse Vision, aux éditions "L'Encre bleue".

1000 panneaux publicitaires seront enlevés d'ici 2 ans

Le paysage montpelliérain est envahi par les panneaux publicitaires : une nuisance pour l'environnement et un facteur de risque pour la sécurité routière contre lesquels la Ville a décidé de lutter en modifiant la réglementation spéciale de la publicité

"On compte aujourd'hui sur le territoire de la ville de Montpellier 1600 faces publicitaires, enseignes et pré enseignes, de grand format, 8 m² et 12 m². C'est beaucoup trop au regard de la qualité de l'environnement, de la sécurité routière et même pour les professionnels de l'affichage, trop de panneaux nuisant à l'efficacité des messages publicitaires. Aujourd'hui, les nouveaux dispositifs à système déroulant ou tournant permettent la multiplication des messages. Par conséquent, on peut en diminuer le nombre, pour s'orienter vers un affichage efficace et non agressif. Peu de panneaux mieux vus et non l'inverse". Ce constat, établi par Louis Pouget adjoint au maire délégué aux services techniques, a conduit la Ville à faire un grand ménage pour réduire ce nombre. Aussi, par délibération du 25 mai 2001, le conseil municipal a voté une délibération afin de mettre en révision la réglementation en vigueur qui datait de 1991.

Présidé par Louis Pouget, un groupe de travail composé de représentants de la Ville,



de l'Etat, et des professionnels de l'affichage désignés par le préfet, a été constitué. Il s'est réuni trois fois, les 5, 25 juillet et 9 décembre 2002. Au cours de la dernière séance de ce groupe de travail, le projet de règlement a été adopté à l'unanimité des 8 membres présents ayant voix délibérative. Le 19 février 2003, le projet a été présenté à la commission des sites où il a été également approuvé à la majorité de ses membres.

Enfin, le 24 mars dernier, le conseil municipal a adopté la nouvelle réglementation spéciale de publicité.

- La première mesure consiste à réduire considérablement le nombre des panneaux publicitaires pour n'en conserver que 600 faces sur les 1600 existantes à ce jour, tous formats confondus.

- D'autre part, toute publicité est dorénavant interdite : sur 20 carrefours importants, le secteur sauvegardé, les sites inscrits ou classés, les espaces boisés classés, les zones ND du Plan local d'urbanisme, l'avenue Pierre-Mendès-France, les avenues de

la Mer et de Boirargues.

- Des contraintes fortes pèsent sur le centre ville élargi et sur une partie des grands axes routiers (ceintures et pénétrantes), ainsi que sur les 1^{re} et 2^e lignes de tramway.
- Ouverture modérée à la publicité dans les zones d'activité et les secteurs de la ville qui n'ont pas une forte valeur architecturale et environnementale.
- Les dispositifs multiples (à 2 ou 3 faces) sont interdits ; une distance minimum entre deux panneaux est instaurée ; les panneaux sont limités à des formats ne dépassant pas 8 m² ; une longueur minimale en bordure du domaine public pour les terrains appartenant à un seul propriétaire est instaurée pour pouvoir implanter un dispositif.

Ce règlement s'applique depuis le 14 mai 2003, et les professionnels de l'affichage ont deux ans à partir de cette date pour se mettre en conformité. Rendez-vous donc dans deux ans quand les 1000 panneaux de trop qui dépassent notre cadre de vie auront disparu.

DEMETER

Collecte des encombrants : un service gratuit à domicile

Pour maintenir les rues propres et permettre aux Montpelliérains de se débarrasser de leurs déchets encombrants, la Ville a mis en place un service gratuit de collecte à domicile.

Ce service est accessible par téléphone au 04 99 52 86 87. En plus de cette prestation, et sur rendez-vous, une collecte spécifique est effectuée une fois par semaine dans chaque quartier. Montpellier est l'une des rares villes françaises qui effectue gratuitement ce type de prestation.

Par ailleurs, outre les collectes sélectives,

rappelons que quatre points de propreté (dépendant de Montpellier Agglomération) permettent également de recevoir les encombrants mais aussi les déchets verts, les déchets toxiques, le verre, le papier...

Ces points de propreté sont situés dans les quartiers Mosson (Espace Mosson. Tél. : 04 67 03 22 22), Près d'Arènes (boulevard J. Fabre de Morlhon. Tél. : 04 67 58 18 38), Hôpitaux-Facultés (avenue du Val de Montpellier. Tél. : 04 67 41 37 17) et Cévennes (allée de la Martelle. Tél. : 04 67 47 10 20).



GRAND CHANTIER

Restructuration du musée Fabre : le coup d'envoi est donné

Le musée a fermé ses portes au public en septembre 2002 et, après le déménagement des œuvres dans une réserve sécurisée et la réalisation de travaux préparatoires, le chantier est aujourd'hui effectivement engagé.



Considéré à juste titre comme une des toutes premières collections publiques françaises par sa richesse, le musée Fabre engage aujourd'hui sa rénovation et son extension.

Il s'agit du projet culturel le plus ambitieux de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, à qui cet équipement a été transféré en janvier 2003.

Les travaux de restructuration ont pour but d'étendre la surface du musée et de permettre le redéploiement et l'enrichissement des collections. Il s'agit de repenser un bâtiment complexe, pétri d'histoire, de valoriser un patrimoine d'exception enfin restitué dans toute sa cohérence et sa diversité, et d'explorer les voies de la modernité à travers une ouverture sur l'art contemporain. Il s'agit également d'inscrire complètement le musée dans la ville afin d'y attirer de nouveaux publics, en particulier les jeunes. Ce chantier, piloté par la Serp, est l'un des plus grands chantiers muséaux de France. Les architectes bordelais Lajus, Pueyo, Brochet et le Montpelliérain Nebout, auteurs d'un talentueux projet résolvant les multiples difficultés techniques dans un total respect du site, ont été choisis en vue de mener à bien cette rénovation.

Le musée Fabre, totalement restructuré et modernisé, et dont la surface aura été plus que doublée, pourra rouvrir mi-2006 pour le plus grand plaisir des amateurs d'art.

LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'AGRANDISSEMENT

Le projet prévoit plus que le doublement de la surface, portée à 12 000 m² grâce à une extension sur les locaux occupés auparavant par la bibliothèque municipale et au creusement d'espaces en sous-sol.

En outre, un bâtiment vitré sur deux niveaux sera construit le long de la rue du collège, en fermeture de la cour Sébastien-Bourdon. D'une surface totale de 900 m², cet espace permettra l'accrochage des collections modernes et contemporaines dont les grands formats comme les tableaux de Soulages. Deux pôles seront créés dans les collections du 20^e siècle, celui autour des œuvres de Soulages d'une part, et celui autour des

peintres du groupe Support/Surface d'autre part. La jeune création a en effet vocation à être exposée dans un centre d'art contemporain, projet ultérieur de Montpellier Agglomération.

On procédera également à une mise en valeur de certaines salles historiques, par exemple la Galerie des Colonnes ou la Galerie des Griffons, qui feront l'objet d'une belle réhabilitation.

Grâce à ces profonds remaniements, l'agglomération de Montpellier disposera d'un musée moderne, plus grand, où l'on circulera facilement en suivant un parcours cohérent.

L'accroissement des surfaces du musée permettra d'exposer plus de 800 tableaux de manière permanente, au lieu de 550 dans l'ancien musée, dans de meilleures conditions muséographiques.

La valorisation de l'exceptionnel patrimoine du musée s'effectuera à travers quatre axes :

- l'identification d'un parcours de chefs-d'œuvre,
- la dynamisation des collections permanentes,
- l'hommage aux grands donateurs,
- la création d'un pôle "arts décoratifs" dans l'hôtel Sabatier d'Espéran.

Le futur musée doit permettre au visiteur de retrouver une certaine fluidité et une certaine logique du parcours. Le projet prévoit donc un vrai cheminement que le visiteur pourra parcourir à son rythme, parcours émaillé d'espaces de repos et de documentation où il pourra trouver des écrans multimédia, des fiches thématiques, des plaquettes et des guides adaptés à sa demande, son âge,...

Le musée sera également largement ouvert sur la cité : un espace "hors douane" comportant cafétéria, bibliothèque, librairie... sera accessible librement pour le public. Un "Espace médiation", sorte de sas entre l'Esplanade et les galeries d'exposition, sera également réalisé. Sa finalité est de séduire un nouveau public (notamment le public jeune), non habitué des musées, et de l'inciter à aller plus loin dans sa découverte et à visiter les collections.

Calendrier détaillé du projet du musée

1998-1999 :

La municipalité de Montpellier décide de profiter de la libération des bâtiments de la bibliothèque pour agrandir le musée et permettre enfin à ses collections d'être présentées comme elles le méritent.

2000

Lancement par la Ville de Montpellier d'un concours pour la désignation d'un architecte pour la restructuration et l'extension du musée Fabre, sur la base d'un projet scientifique et culturel établi par le musée.

Début 2001

Désignation par le jury des lauréats : Brochet, Lajus, Pueyo de Bordeaux associés à Emmanuel Nebout de Montpellier.

Début 2002

Remise de l'Avant-Projet Sommaire, première grande phase d'études qui permet de fixer le projet dans ses grands principes.

Courant 2002

Réalisation de fouilles archéologiques dans les cours Bazille et Bourdon

Mai 2002

Signature d'une convention entre la Ville et l'Etat qui permet de fixer un taux de subvention de l'Etat à 37 %.

Septembre 2002

Remise de l'Avant-Projet Détaillé, dernière phase d'études qui entérine toutes les modifications apportées au programme et le coût d'objectif.

Fin 2002

Conditionnement et transfert de l'ensemble des collections vers une réserve sécurisée et déménagement des services administratifs du musée.

Janvier 2003

Le projet de restructuration du musée Fabre est transféré à la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Mars - Sept. 2003

Travaux de démolition sous la conduite de l'entreprise GFC

Juin 2003

Début du chantier. En parallèle, sont établies au musée toutes les programmations relatives à la muséographie et au fonctionnement du futur musée ainsi que tous les programmes de restauration des collections

Année 2003

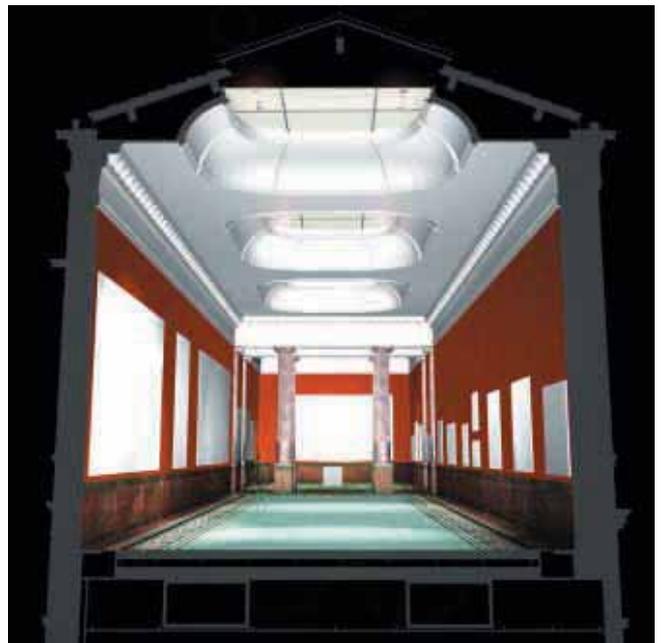
Au cours de cette année, sont prévus les démolitions intérieures dans l'ensemble du musée et les terrassements des cours, puis, au fil de la progression du chantier, les travaux de gros œuvre. Enfin, c'est l'année de l'élaboration du programme scientifique et culturel relatif à l'hôtel Sabatier d'Espéran, destiné à devenir le département des arts décoratifs du musée.

2004 - 2005

Poursuite du chantier.

Mi- 2006

Réouverture du musée Fabre.



Montpellier va ouvrir les 2 crèches "Pinocchio" et "Robin des bois", et les 2 haltes garderies "L'île au Trésor" et "Mowgli" portant le nombre des places d'accueil à près de 3000



Une aide est accordée aux familles grâce aux contrats Enfance

La Ville de Montpellier a conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), un partenariat dont l'objectif est de promouvoir le développement des modes d'accueil des enfants de 0 à 6 ans. La commune s'engage ainsi financièrement par rapport aux dépenses globales brutes par enfant de moins de 6 ans. Cet effort se traduit par un développement équilibré des équipements et des services offerts aux familles, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les partenaires locaux : crèches associatives, parentales ou autres sont associés à la réalisation de cet objectif et au contrat Enfance et concourent également à la politique de développement pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans. En contrepartie, la CAF verse à la municipalité une prestation de service calculée sur la base de 70% des dépenses nouvelles selon les clauses du dernier contrat. Cette prestation de service peut être redistribuée aux différents partenaires sous forme de subvention lorsqu'ils concourent à la politique du développement de la Ville.

En matière d'accueil en crèche et en halte-garderie, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, la Ville a dû s'adapter rapidement et considérablement en quelques années. Montpellier connaît en effet une forte croissance de sa population, qui est passée de 210 000 hab. en 1995 à 229 000 hab. en 2002. En dix ans, le taux d'emploi sur la ville a également progressé de plus de 16% et le baby-boom de l'an 2000 qui s'était accentué en 2001 perdure encore. "On compte entre 1000 et 1500 habitants de plus chaque mois dans notre département, dont la majorité se fixe à Montpellier", explique Josiane Collerais, adjointe au maire, déléguée à la Petite enfance. Parmi ces nouveaux arrivants, il y a beaucoup d'actifs avec de jeunes enfants. Et 10% des enfants accueillis chaque jour dans les crèches et haltes-garderies de la Ville sont issus de ce solde migratoire". L'évolution de la cellule familiale (famille recomposée, monoparentales, etc.) et l'essor du travail à temps partiel qui conditionnent souvent des besoins de garde "à la carte" et un

accueil précoce des enfants en maternelle, sont également des éléments décisifs qui poussent la Ville à poursuivre activement le développement de son programme de construction de crèches et de création de classes maternelles. "La maison de l'Enfance qui va être construite à Port Marianne devrait sur ce point être novatrice, ces horaires souples devraient notamment permettre de satisfaire tous ces nouveaux besoins".

LA PRIORITÉ C'EST AUSSI LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

"Actuellement, les 60 structures d'accueil de la ville sont amenées à recevoir quotidiennement quelque 2700 enfants de moins de trois ans. Si ajoutent plus de 600 enfants accueillis dès l'âge de deux ans dans les écoles maternelles, précise Josiane Collerais. Lors des derniers débats budgétaires, j'ai fait valoir auprès du conseil municipal, des besoins grandissants, tant sur le plan de l'accueil que sur la nécessité des travaux dans les crèches existantes et j'ai été entendue". Le budget alloué

à la petite enfance est ainsi passé à 1 095 000 € en 2002, soit plus de 11,3 % qu'en 2001. En 2003, la municipalité a voté la création des deux crèches et deux haltes-garderies, ainsi que l'augmentation de 20 berceaux d'assistantes maternelles. L'offre d'accueil s'est ainsi accrue de 116 places supplémentaires "Bien sûr, on ne pourra satisfaire 100 % des besoins, pourtant chacun peut déjà se rendre compte de l'énorme effort qui est fait pour combler la demande". Mais au-delà de cet aspect quantitatif, les projets s'attachent aussi à amener un plus en terme qualitatif. "La qualité de l'accueil est notre premier souci, poursuit Josiane Collerais, parce que l'environnement serein, l'encadrement très professionnel et la sécurité des lieux sont des paramètres fondamentaux qu'on ne peut contourner sous prétexte d'économie de coûts ou de résolutions trop hâtives des problèmes".

Renseignements : Direction Enseignement Enfance et Sport, 18, avenue Frédéric-Mistral
Tél. : 04 67 34 70 61

Quartier Hopitaux-Facultés

- Crèche collective municipale**
 - Agropolis
 - Tél. : 04 67 41 20 97
- Crèches associatives ou parentales**
 - Abri languedocien
 - Tél. : 04 67 63 44 41
- Tom-Pouce
- Tél. 04 67 72 85 83
- Une Souris Verte
- Tél. : 04 67 61 19 94
- Halte-garderie municipale**
 - Pitchot Nanet
 - Tél. : 04 67 72 41 64

Quartier Cevennes

- Crèches collectives municipales**
 - Françoise-Dolto
 - Tél. : 04 67 69 94 41
 - Galinéta
 - Tél. : 04 67 54 56 20
- Crèches collectives municipales**
 - La Bambinerie
 - Tél. : 04 67 58 21 05
 - La Coccinelle
 - Tél. : 04 67 03 06 32
- Halte-garderie municipale**
 - André-Chamson
 - Tél. : 04 67 45 10 34

Quartier Montpellier Centre

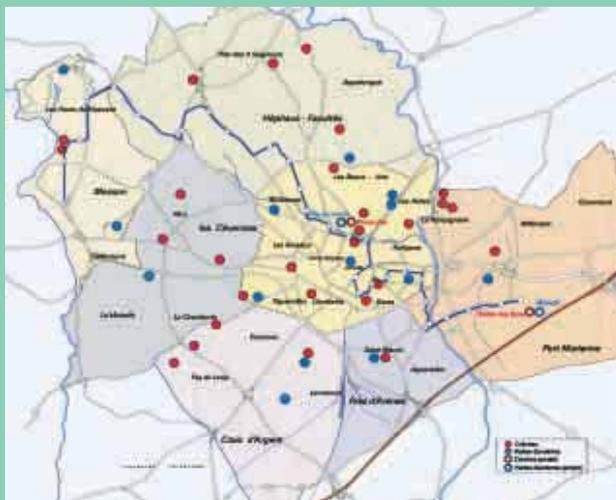
- Crèches collectives municipales**
 - Antigone
 - Tél. : 04 67 64 28 15
 - Cléonice-Pouzin
 - Tél. : 04 67 79 63 64
 - Edelweiss
 - Tél. : 04 67 64 08 11
 - Petit-Prince-de-Bou-tonnet
 - Tél. : 04 67 72 13 12
 - Sophie-Lagrèze
 - Tél. : 04 67 92 24 66
 - Sept Nains
 - Tél. : 04 67 60 30 67
- Crèches associatives ou parentales**
 - Accroche Cœur
 - Tél. : 04 67 72 62 82
 - La Gerbe
 - Tél. : 04 67 74 24 32
 - Les Bambins du Lez
- Tél. 04 67 72 94 83
- Haltes-garderies municipales**
 - Europa Assas
 - Tél. 04 67 52 00 76
 - La Coupole
 - Tél. 04 67 64 06 62
 - La Maison des Enfants
 - Tél. 04 67 60 71 93
 - Les Coquelicots
 - Tél. 04 67 72 09 91
 - Les Farfadets
 - Tél. 04 67 27 69 46
- Jardin d'enfants Municipal**
 - Les Boutons d'Or
 - Tél. 04 67 79 80 76
- Jardin d'éveil franco-anglais**
 - Le Petit Home
 - Tél. 04 67 04 18 18

Quartier Mosson

- Crèche collective municipale**
 - Louise-Guiraud
 - Tél. : 04 67 75 42 50
- Haltes-garderies municipales**
 - Les Chats Bottés
 - Tél. : 04 67 75 45 79
 - Les Copains d'Abord
- Tél. : 04 67 40 06 80
- Crèche familiale municipale**
 - Les Marmousets
 - Tél. : 04 99 77 09 46
- Halte-garderie associative**
 - halte-garderie de la CAF
 - Tél. : 04 67 75 32 57

Quartier Croix d'Argent

- Crèche collective municipale**
 - Blanche-Neige
 - Tél. : 04 67 47 17 44
- Crèches associatives ou parentales**
 - Bamboubulle
 - Tél. : 04 67 47 14 07
 - Les Moussaillons
 - Tél. : 04 67 58 13 86
 - La Ribambelle
 - Tél. : 04 67 47 02 81
- Crèche familiale associative**
 - Bienvenue à l'enfance
 - Tél. : 04 67 27 71 41
- Haltes-garderies municipales**
 - Villeneuve-d'Angoulême
 - Tél. : 04 67 42 09 36
 - Mary-Poppins
 - Tél. : 04 67 47 24 45
- Haltes-garderies associatives**
 - Halte-garderie de la CAF
 - Tél. : 04 67 69 00 34
 - Les petites canailles
 - Tél. : 04 67 07 20 60



Les structures d'accueil de la ville

Quartier Port Marianne

- Crèches familiales municipales**
 - Les Elfes
 - Tél. 04 67 72 29 24
 - Les Petits Loups
 - Tél. 04 99 58 19 71
- Crèches associatives ou parentales**
 - Les Lutins
 - Tél. : 04 67 20 26 00
- Coste Belle
- Tél. 04 67 65 33 32
- Ricochet
- Tél. 04 67 79 96 20
- Jardin d'enfants associatif**
 - Les Lutins
 - Tél. : 04 67 20 26 00

Quartier Près d'Arènes

- Crèche collective municipale**
 - Thérèse-Sentis
 - Tél. : 04 67 65 45 87
- Halte-garderie municipale**
 - L'Oustal dou Caganis
 - Tél. : 04 67 65 32 72

AVEC LA CRÈCHE PINOCCHIO ET LA HALTE-GARDERIE L'ÎLE AU TRÉSOR

73 places d'accueil supplémentaires pour les tout-petits de l'Ecusson et des Beaux-arts

Dans le quartier Montpellier centre où vivent 71 000 habitants dont 11 000 dans l'Ecusson, la population très diversifiée (familles monoparentales, jeunes couples, etc.) suit dans ses pratiques et exigences de proximité, toutes les évolutions de la vie sociale, économique et culturelle. Le projet d'ouverture d'une crèche et d'une halte-garderie supplémentaires va permettre d'augmenter la capacité d'accueil de 73 places en centre ville et de décongestionner les structures d'accueil existantes du quartier, en l'occurrence, les six crèches, les 4 haltes-garderies et le jardin d'enfants. C'est au 27 rue Ferdinand-Fabre dans le quartier des Beaux-arts, à proximité de la station de tramway Louis-Blanc et à 200 m du centre ville, dans un magnifique cadre doté d'un cloître et d'un jardin extérieur arboré, que ces deux nouvelles structures de la petite enfance - et également une maison des seniors, qui sera essentiellement lieu d'information pour les personnes âgées - seront ouvertes au tout début de l'année prochaine.

Avec ses 500 m², la crèche Pinocchio offrira en journée, 48 places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans. Située au rez-de-chaussée de la multi-structure, elle s'ouvrira sur un atrium sur lequel donneront notamment le jeu d'eau et la salle de musique.



Photo de l'existant

Les lieux réservés aux tout-petits, distribués par le cloître, seront composés d'un espace de vie, de deux dortoirs de 8 lits chacun, d'un vestiaire et d'une biberonnerie. Les moyens et grands disposeront eux, d'un espace commun spacieux et également de dortoirs qui pourront accueillir huit enfants. L'espace de jeu sera largement ouvert sur le jardin extérieur et les pièces vouées à la motricité, aux activités peinture et découverte ouvriront sur une 3^e cour.

La halte-garderie L'île au trésor, quant à elle, avec ses 150 m² qui accueillera à la journée ou la demi-journée 25 enfants âgés de

3 mois à 5 ans, se déploiera au rez-de-chaussée de l'aile ouest. Les espaces de vie qui ouvriront tous sur le jardin extérieur, se répartiront de part et d'autre des lieux réservés au sommeil et au jeu. Deux dortoirs pourront accueillir chacun 6 enfants et les espaces de motricité, activité peinture et découverte ouvriront également sur la troisième cour.

- Maîtrise d'œuvre : Service architecture Ville de Montpellier
- Début des travaux : août 2003
- Ouverture : février 2004
- Coût prévisionnel : 2 481 000 €

Pour permettre une synergie, les entrées des 3 structures donneront toutes sur un espace commun qui est l'ancienne entrée du bâtiment, dont on a souhaité conserver l'aspect majestueux. L'ensemble des lieux sera également largement ouvert sur le cloître et son jardin, de manière à mettre en valeur la qualité du lieu et à le rendre encore plus convivial.

AVEC LA CRÈCHE ROBIN DES BOIS ET LA HALTE-GARDERIE MOWGLI

Une maison de l'enfance ouvre ses portes pour les enfants des secteurs Odysseum et Consuls de mer

Le quartier Port Marianne, autrefois périphérique et rural est en pleine mutation. Ainsi, à côté des populations anciennement installées viennent se greffer de nouveaux habitants venus de toute la France, qui sont eux aussi demandeurs de nouveaux équipements de proximité. Odysseum réunit sur un seul site des activités sportives, ludiques, culturelles et commerciales à travers plusieurs équipements. Il est également devenu un pôle d'animation urbaine, situé stratégiquement au carrefour des grands axes de communication et desservis par la ligne 1 de tramway et à terme par les lignes 2 et 3, jouant ainsi la complémentarité avec le centre-ville. Cette nouvelle structure petite enfance qui verra le jour à l'automne, est la réponse adaptée à ce quartier qui anticipe les nouvelles pratiques urbaines.

La maison de l'enfance qui comprendra la crèche Robin des Bois au rez-de-chaussée, la halte-garderie Mowgli au 1^{er} étage et également deux locaux associatifs au 2^e étage, sera sise place de Londres, à côté de la nouvelle clinique et en face du complexe ludique Odysseum. Son accès principal sera situé le long du boulevard Pénélope où sera aménagée une contre-allée pour la dépose-minute et le stationnement. L'aménagement permettra de prolonger l'espace piétonnier et la piste cyclable à double sens, tout en organisant une liaison avec le futur arrêt de



Perspective du projet

bus et la station de tramway d'Odysseum. La crèche Robin des Bois avec ses 760 m² permettra l'accueil de 48 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. La halte-garderie Mowgli et ses 25 places, sera ouverte également de 8h à 18h. Enfin les locaux associatifs de 150 m² accueilleront l'asso-

ciation "Bienvenue à l'enfance" et le 4^e relais d'assistantes maternelles de la Ville.

- Maîtrise d'œuvre : Service architecture Ville de Montpellier
- Echéancier : Début des travaux : février 2004 et ouverture : décembre 2004
- Coût prévisionnel : 2 800 000 €

Tous les espaces de circulation ont été conçus de façon à permettre à la fois l'ouverture vers Odysseum, la protection des enfants et les échanges entre la crèche, la halte garderie et les locaux associatifs. La façade principale au nord est habillée d'un voile "protecteur" en bardage brique ton terre cuite et animée par des unités de vie construites en béton blanc. La façade sud du bâtiment, sur la cour de jeux de la crèche est ludique. Y sont situés notamment la bibliothèque, les auvents des terrasses, les rangements et les jeux d'eau. Les espaces extérieurs de jeux s'organisent en prolongement de la crèche avec un cour de 500 m², en continuité de la halte-garderie qui dispose d'une terrasse de 240 m². Une autre terrasse de 60 m² est prévue pour les locaux associatifs. Au sud enfin, sont situés 200 m² d'espaces verts. (Note d'architecture)



7, 8, 9 AOÛT



Nuits des étoiles au planétarium Galilée

Les chaudes nuits d'été sont propices à l'observation du ciel. Profitez des animations spéciales organisées en août au planétarium Galilée dans le cadre de l'opération "Nuits des étoiles".

ce sont les étoiles filantes, appelées météores par les astronomes. Dans le ciel, par un effet de perspective, elles semblent provenir d'un point de fuite, le "radian", dans la constellation de Persée, d'où le nom poétique de "Perséides".

Ce contexte a incité les responsables du planétarium à organiser avec la société astronomique de Montpellier, les 7, 8 et 9 août prochains, des "nuits des étoiles", avec un programme exceptionnel.

Des séances de planétarium "Spécial Nuits des étoiles" gratuites et d'une durée de 20 minutes chacune.

Sous le ciel virtuel du planétarium, venez initier à l'observation du ciel et découvrir les mystères de la planète rouge... Percer le secret des étoiles filantes qui balaient le ciel estival fera aussi partie du programme.

Séances à 14h30, 15h15, 16h00, 16h45, 17h30 et 18h15.

Des observations du Soleil : Avec la Société

astronomique de Montpellier, nous observerons l'étoile que nous connaissons le mieux, la seule visible en plein jour et la plus importante pour nous comme pour toute vie sur Terre : le Soleil.

Ces observations se feront en toute sécurité avec du matériel adapté.

Les séances de 19h00 et 20h30 avec le spectacle "Les Larmes de Mars"

Ces séances ne vous coûteront que 3 € au lieu de 6 €. Pour aller plus loin dans vos connaissances sur la planète rouge...

Des observations du ciel nocturne à l'œil nu et au télescope : Se repérer parmi les principales constellations estivales, identifier l'étoile polaire, observer "en direct" la planète Mars au télescope alors qu'elle n'aura pas été aussi près de la Terre depuis près de 73000 ans..., et faire un vœu lorsqu'une étoile filante, une perséide, traverse la voûte céleste... Voici un court aperçu de ce que nous vous proposerons durant ces observations.

Organisateurs

Planétarium Galilée
allée d'Ulysse - OdySseum
34000 Montpellier

Société Astronomique de Montpellier (SAM)
Tour de la Babote
17 boulevard de l'Observatoire - 34000 Montpellier
Contact : 04 67 13 26 26

Programme

Association internationale Saint Roch de Montpellier
9 h à 18 h - Ouverture du puits et distribution d'eau - Maison de Saint-Roch - 19 bis rue de la Loge. 10 h à 18 h 30 - Visite commentée du Puits Saint-Roch, toutes les 15 mn par petits groupes, dernière visite à 18 h 15. 10 h 30, 12 h, 16 h, 18 h 30 - Conte en musique "Saint Roch d'hier et d'aujourd'hui" par Martine Marie Fouillet et Jan Nouvé Mabelly. Place de Compostelle devant la maison de Saint-Roch. 10 h à 20 h - Animation itinérante par le "Joss band", groupe de musiciens avec chanteuse dans les rues et places du secteur piétonnier

Office du tourisme
15 h - Visite de la ville : "Sur les pas de Saint Roch de Montpellier" depuis l'office du tourisme (réservation obligatoire)

Sanctuaire Saint-Roch
8 h 30 - Messe de l'hospitalité Saint-Roch. 10 h - Messe solennelle et bénédiction des pains à l'eau du puits de Saint-Roch. Accueil pendant l'office des marcheurs sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. 12 h - Verre de l'amitié sur le parvis du sanctuaire. 14 h 30 - Visite conférence : "Saint Roch, histoire et légende". 17 h - Célébration vespérale suivie de la procession des reliques et de la bénédiction de la ville (18 h 30)

Renseignements culturels :
Sanctuaire Saint-Roch, place Saint-Roch.
tél. 04 67 52 74 87

Renseignements, information et inscription aux visites guidées :

- Office du tourisme de Montpellier.
- Tél. 04 67 60 60 60
- Association Internationale Saint-Roch.
- Tél. 04 67 78 39 70

Pendant les premiers jours du mois d'août prochain, la planète Mars n'aura jamais été aussi près de la terre depuis environ 73 000 ans.

D'autre part, comme chaque été, entre la mi-juillet et la mi-août, la Terre croise la trajectoire d'un essaim de poussières qui se sont échappées de la comète Swift-Tuttle. Lorsqu'elles entrent dans l'atmosphère terrestre, ces poussières sont visibles sous forme de traînées lumineuses très brillantes :

GRAND CŒUR

Montpellier fête Saint Roch le 16 août

Comme chaque année, le 16 août sera l'occasion d'une grande fête culturelle, culturelle et populaire en l'hommage de Saint Roch, le plus illustre des fils de Montpellier

Une foule de gens vénèrent celui qu'on nomme "Saint Roch de Montpellier", comme on dit Saint François d'Assise ou Saint Antoine de Padoue. Cette année encore, le 16 août, ils viendront par milliers de nombreuses régions de France, mais aussi d'Italie, d'Espagne, du Portugal, d'Allemagne, du Québec etc., se mêler aux Montpelliérains pour fêter ce saint dans sa ville natale.

Roch, l'un des personnages les plus sympathiques du 14^e siècle, est un jeune laïc, riche et instruit qui n'hésite pas à distribuer sa fortune aux pauvres et à tout quitter pour prendre l'habit et le bourdon de pèlerin pour Rome. Il consacre alors le reste de sa vie aux plus déshérités et aux désespérés, soigne les pestiférés, multiplie les miracles. A sa mort, des témoins assurèrent que le dernier souhait de Roch à l'ange venu l'assister fut d'intercéder pour les gens en souffrance.



Photo : Claude O'Sughrue

Oeuvre de Stéphanie Létang

Le culte de Saint-Roch se répand non seulement dans toute l'Europe mais aussi au-delà des océans. Les pèlerins, les confréries se placent sous son patronage.

Figure charismatique, il continue de susciter l'émotion populaire et fait l'unanimité : son culte a, de nos jours, une dimension internationale.

Le programme des fêtes de Saint Roch a

été préparé par l'Association internationale Saint Roch de Montpellier et le Sanctuaire Saint-Roch avec le soutien de la Ville de Montpellier, de l'Office du tourisme, du Conseil général de l'Hérault, et de la Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon

ZOO

de Lunaret

Objectif : faire un grand zoo européen



SENTIER ROUGE

Durée du parcours : 1h30

- 5 Addax
- 20 Addax
- 14 Antilope indienne
- 30 Ara
- 15 Bœuf watussi
- 16 Casoar
- 18 Cerf axis
- 23 Cerf cochon
- 3 Damalisque
- 25 Dromadaire
- 21 Emeu
- 17 Grand koudou
- 2 Guanaco, nandou
- 12 Guépard
- 13 Guib d'eau

- 26 Mouflon à manchette
- 24 Nandou
- 22 Rhinocéros
- 37 Singes
- 38 Singes
- 39 Singes
- 43 Singes

SENTIER VERT

Durée du parcours : 1h30

- 9 Cobes à croissant
- 3 Damalisque
- 7 Eland du Cap

- 12 Guépard

LE Lémurerie

- 50 Loutre
- 4 Bisons
- 6 Onagre
- 8 Oryx algazelle
- 42 Panthère de l'amour
- 40 - 41 Raton laveur
- SE Serre

SENTIER BLEU

Durée du parcours : 2h

- 30 Cerf d'Europe
- 31 Cheval de Przewalski
- 29 Daim
- EC Etang des canards

EF Etang des flamants

FPE Ferme pour enfants

- 1 Gnou, zèbre, autruche
- 51 Lion
- 33 Mara
- 52 Ours brun et loup
- 32 Sanglier

AUTRE SENTIERS

- 35 Coati
- 10 Guépard
- 11 Guépard
- 48 Lynx d'Europe
- 34 Mouflon de Corse
- 28 Loup



3 questions à Jean-Louis Roumegas

adjoint au maire délégué aux espaces verts et à l'écologie

Comment le zoo de Lunaret se situe-t-il dans le paysage des parcs zoologiques en France ?

Le parc zoologique de Lunaret est déjà très bien placé et il a des possibilités d'évolution qui pourraient en faire un des tout premiers d'Europe. Il est remarquable par sa taille, 80 ha dont 20 de réserve naturelle, et par la qualité de son site.

Il reçoit environ 500 000 visiteurs par an, c'est moins que Vincennes (800 000 / an) mais plus que Sigean (320 000 / an).

Sur le plan scientifique et sur le plan de la préservation des espèces nous sommes précurseurs avec la première naissance d'un guépard en France, et la réintroduction dans le milieu naturel d'addax ou d'onagres issus de Montpellier. Un caractère exceptionnel il est gratuit.

Quels sont les projets pour lui donner une autre dimension et en faire un grand zoo européen ?

Nous travaillons actuellement à la réfection com-

plète de la serre sur le thème de la forêt amazonienne guyanaise : les visiteurs seront plongés directement au milieu de plantes, d'oiseaux, de singes, de reptiles, on pourra voir aussi des piranhas. Les collections d'animaux seront enrichies : on étudie la possibilité d'implanter des girafes et des éléphants. Nous aurons bientôt des femelles pour le lion de l'Atlas et le rhinocéros dans le but d'avoir des naissances à Montpellier.

Mais tout cela sera fait dans un esprit de conservation des espèces, de recherche scientifique et de sensibilisation du public.

Nous participons déjà à des plans d'élevage européens et à la préservation d'espèces destinées à être réintroduites dans le milieu naturel, et ce rôle sera renforcé.

Comment le parc zoologique de Lunaret intègre-t-il la dimension pédagogique ?

Cette dimension est déjà prise en compte et elle

sera développée. Nous avons d'abord des panneaux décrivant chaque espèce, des aires statuaire d'animaux à taille réelle et des moulages de traces.

Des visites guidées sur la réserve naturelle et dans le parc zoologique permettent d'approfondir la découverte pour tout public les mercredis après-midi, et pour des classes sur le temps scolaire, ou dans des ateliers pédagogiques "Lez Ateliers" en partenariat avec l'APIEU.

Nous développerons ces actions de façon à faire comprendre les problèmes écologiques et les menaces qui pèsent sur certaines espèces dans les milieux naturels du fait de la déforestation, de la pollution, des guerres, etc.

Nous ouvrirons très bientôt un site internet qui permettra à chacun de préparer ou de prolonger sa visite au Parc de Lunaret de façon ludique et pédagogique.

Trois grands projets en cours d'études

Regrouper les différentes espèces par continent et réaménager les enclos, construire une vraie serre tropicale, accueillir des zos s'inscrivent dans la vocation scientifique, pédagogique et ludique du parc zoologique.



Bientôt des girafes et des éléphants!

Après Cassius, le rhinocéros, le zoo sera prochainement doté d'animaux tout aussi spectaculaires, des girafes. Le projet est à l'étude. "Il va falloir d'abord, explique Laurence Colas, choisir les animaux, car il existe 8 espèces différentes de girafes. Je voudrais bien trouver des récitrées parce que ce sont les plus rares et qu'elles sont donc un plus grand intérêt scientifique. Mais c'est difficile et on se rabattra peut-être sur des pédonés ce qui du point de vue du public est tout à fait aussi intéressant. On essaie de travailler au maximum par échange ou dépôt, mais les girafes font partie des rares animaux qu'il faut acheter" il faut aussi concevoir et construire un enclos adapté : les girafes ne sortent pas en dessous de 10 degrés, elles ont donc besoin d'un abri chauffé et qui prévient la circulation du public. Le zoo pourrait également accueillir des éléphants.



Améliorer la présentation des animaux et la rendre plus cohérente

Le parc de Lunaret est l'un des plus grands zoos de France et il dispose d'un énorme potentiel que la Ville entend bien développer d'après Laurence Colas : "On est ici en pleine nature. Les animaux sont plus en symbiose qu'en captivité. C'est l'immédiateté entre la réserve africaine et le zoo traditionnel avec des espèces d'enclos. C'est sa spécificité et cela offre d'importantes possibilités d'extension".



Photos : Vincent Derret

CRÉER TROIS GRANDES ZONES

Pour l'instant, les animaux sont présentés dans un certain désordre : des animaux africains sont présentés à côté d'animaux asiatiques, australiens... Le plan de développement du zoo prévoit, pour plus de cohérence, de regrouper les espèces par continent : l'Europe, l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Océanie, et parallèlement d'enrichir les collections existantes. "Par exemple, précise la directrice du zoo, les éléphants rejoindraient la zone australienne et on rajouterait un cassou ; on ramènera les ours des Pyrénées, qui sont actuellement dans l'Asie, dans la zone européenne ; le rhinocéros, les ours et les loups ne bougeront pas, mais il est prévu de rajouter des loups ibériques qui représentent une sous-espèce très menacée. Le zoo envisage aussi pour l'occasion de se séparer de quelques animaux qui ne rentrent pas dans cette thématique comme les rousins léopards qui viennent d'Amérique du Nord. Cette répartition géographique est claire et déjà commencée et quand un nouvel animal arrive, il est si possible placé dans un enclos qui sera définitivement le sien. Parallèlement, la présentation des animaux, parfois obsolète, est progressivement améliorée.

DES ESPACES CONÇUS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET PLUS AGRÉABLES POUR LES VISITEURS

On s'attache aujourd'hui à réaliser une présentation plus écologique des animaux, qui s'appuie davantage sur la mise en valeur des écosystèmes. C'est ainsi que les nouveaux espaces aménagés pour les lions de l'Atlas et les ours bruns de Sibirie privilégient le bien-être des animaux et permettent en même temps au public de mieux les observer : pas de hautes grilles ni de grillages visibles mais des fosses et des clôtures électriques entourées de végétation, des "cônes de vision" aménagés en hauteur, par exemple sur le toit des abris techniques.

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT CAPTIF DES ANIMAUX

Il s'agit d'enrichir l'environnement captif des animaux et c'est un aspect du métier qui se développe depuis 1990 d'après Laurence Colas : "C'est une loi capitale c'est pas un milieu naturel et idéal pour les animaux, on a parfois un parc zoologique des sérotiques : des animaux qui tournent en rond par exemple. Cela nous dérange d'abord parce que cela signifie que les animaux ne sont pas bien, et aussi parce que la recherche au niveau du comportement est faussée. Le but d'un zoo est en effet de montrer les animaux au plus près de ce qu'ils seraient dans la nature. Enrichir le milieu consiste à supprimer les présentations obsolètes, aménager des enclos, faire des déco, mettre en place des protocoles de nourrissage suivant la nature des animaux, par exemple le lion qui dort beaucoup, les ours qui grattent : on cache de la nourriture dans les enclos, cela suscite leur curiosité, leur odorat, leur vue... L'animal cherche sa nourriture comme il le ferait dans la nature. Il y a une association aux États-Unis qui a créé un site internet sur lequel on peut échanger des idées".

Aménager une serre tropicale

C'est un projet ambitieux et original qui consiste à reconstruire un vrai milieu de forêt guyanaise et non une pâle imitation - avec les trois strates de végétation de la forêt tropicale, le bouillardi, l'humidité, et différents animaux qui habitent dans ces trois étages. Pourquoi guyanaise ? Parce que, d'une part la Guyane c'est la France, et que d'autre part la faune y est particulièrement menacée. Toutes les familles y seront présentes : les mammifères avec les primates, petits tamarins aux mains rouges et sakis à face blanche qui font partie d'un EEP, les oiseaux avec des perroquets (aras), oiseaux spectaculaires aux couleurs vives, en particulier hara macao, très menacé, les poissons avec les piranhas et les reptiles avec des iguanes verts.



Histoire des zoos : de la ménagerie au parc zoologique

Quand on regarde en arrière, on s'aperçoit que les zoos ont été l'objet de profondes évolutions. Ce ne furent, au départ, que de simples ménageries aménagées par les riches seigneurs dans leur château et qui montraient les espèces les plus rares, les plus jolies, les plus colorées ou les plus bizarres, mais pas forcément les plus intéressantes. Est venu ensuite le temps des naturalistes qui ramenaient des animaux de leurs lointains voyages pour les étudier, animaux qui mouraient généralement rapidement faute d'avoir été acclimatés. Dans les années 50, il y a eu la période hygiéniste où l'on concevait des zoos en béton et pavés de verre, très fonctionnels pour les humains mais pas du tout adaptés pour les animaux. Depuis les années 70 sont apparus des parcs de type Thierry, avec de vastes espaces où l'on présentait les animaux de manière mixte, dans de grands espaces naturels comme une savane africaine avec des lions, des zèbres, des autruches etc. Depuis les années 80, on essaie de présenter les animaux dans des milieux qui sont le plus proches possibles de leur biotope naturel, avec des présentations mixtes, en prenant toujours en compte l'intérêt pédagogique, scientifique et de conservation des espèces. Aujourd'hui, les missions fondamentales des parcs zoologiques, reprises par la réglementation européenne, se déclinent en quatre points :

- 1- Conservation des espèces menacées
- 2- Pédagogie, sensibilisation du public
- 3- Apport ludique, récréatif
- 4- Recherche scientifique

Laurence Colas



Dans l'enfance déjà, elle ramassait tous les animaux qui traînaient, moineaux, chouettes hulottes... Mais elle a d'abord fait un détour par des études d'architecture avant de retourner et de faire de sa passion son métier. BTS agricole en poche, spécialiste en technologie animale, elle est engagée à 26 ans comme chef zoologue au zoo de Vincennes où elle dirige une équipe de 43 soigneurs pour 1200 animaux. Avec sa double casquette, elle devient coordinatrice des travaux chargés des Transitions animalières. Après un passage à Dunkerque où elle est recrutée en tant que directrice pour monter un projet de réaménagement complet du zoo, elle devient directrice du parc zoologique de Lunaret, poste qu'elle occupe depuis 6 mois. "Mon objectif c'est de redonner à ce zoo l'énergie qu'il méritait. C'est le projet d'une vie. J'ai trouvé une équipe extrêmement motivée et il y a là un potentiel énorme à exploiter. D'ores et déjà je perçois une formidable dynamique qui se développe".

Le personnel du zoo

Une cinquantaine de personnes travaille au zoo : une équipe moderne et compétente comprend 12 zoologues, 11 agents techniques, 8 gardes, un chef technicien, un chef animalier et 7 animateurs dont 5 pour la ferme pédagogique située dans l'enclos du zoo, une serre-bimba. Et se joignent aujourd'hui, c'est une profession qui s'apprend, ce ne sont plus de simples nourrisseurs. Non seulement, ils doivent faire le suivi des animaux, veiller à ce qu'ils aient une alimentation rigoureuse et que les soins soient administrés, mais ils doivent aussi avoir cette petite étincelle d'observation que tout le monde n'a pas pour détecter un éventuel problème chez un animal.

Cacher de la nourriture pour susciter la curiosité de l'animal

Les naissances et arrivées en 2002

Naissances	7 mouflons de Corse
2 antilopes indiennes	2 nandous
8 cerfs axis	2 onagres
6 cerf élaphe	4 oryx
1 cobe à croissant	15 sangliers
14 colverts	3 zèbres
4 daims	
2 élans de Cap	Arrivées
1 guanaco	13 tortues grecques
2 guibs d'eau	1 tortue (Herman)
2 lémur catta	1 iguane
2 loutres	1 singe patas
4 maras	1 perroquet de Jardine
4 mouflons à manchettes	10 paons



Loutres



Elans de Cap

Pédagogie

C'est une des missions essentielles des parcs zoologiques qui doit permettre au public d'aller au-delà de la simple curiosité que suscite la présentation de l'animal. Le zoo est donc en train de mettre en place des ateliers comme cela a été fait pour la réserve naturelle, avec des mallettes pédagogiques : montrer les bois du cerf, du daim, faire toucher des cornes d'antilopes, travailler sur les traces... L'antenne pédagogique travaille actuellement sur un sentier avec des traces imprégnées dans le sol qui proposera une signalétique plus claire. Par exemple, pour se guider dans la zone Eurasie, le public suivra des traces d'ours. Ce travail pédagogique doit se faire à plusieurs niveaux car il s'adresse à plusieurs types de public : le petit enfant non-lecteur qui n'a que les odeurs et les images ; le gamin qui sait lire et pour lequel il faut des panneaux simples avec peu de texte ; l'adulte qui souhaite une information pas trop rébarbative, et le public plus averti qui souhaite trouver des informations scientifiques plus précises.



Les chiffres de l'alimentation pour un an

76 tonnes d'aliments composés variés
8 tonnes de blé et de maïs
190 tonnes de foin
16 tonnes de fruits et légumes
16 tonnes de paille
2 tonnes de poisson
9 tonnes de viande

POUR UN MONDE DURABLE

Le parc zoologique de Lunaret participe à la sauvegarde de 12 espèces menacées

La loutre, le lémur vari roux, le lémur vari blanc et noir, le maki catta, l'oryx, le fossa, le cheval de Przewalski, le bison d'Europe, le rhinocéros blanc, l'addax, l'onagre et le guépard font l'objet d'un programme européen d'élevage.

De nombreuses espèces du zoo de Lunaret font partie d'un programme européen d'élevage (EEP). Ce programme met en œuvre toutes les ressources de tous les parcs zoologiques répondant à des critères de bonnes conditions d'élevage. Un observateur européen (coordinateur) est désigné. Il gère et organise les échanges entre parcs pour optimiser la reproduction de l'espèce. Un tel dispositif permet la gestion raisonnée des espèces. Un exemple : Poussy, l'ours femelle du parc de Lunaret, prend la pilule sur le conseil du coordinateur qui s'occupe des ursidés, l'ours mâle qui partage son enclos ayant des liens de parenté avec elle.

Lorsque les conditions le permettent, le coordinateur organise la réintroduction des animaux dans leur milieu naturel, car le but des zoo n'est pas de reproduire les animaux en vase clos mais bien de les réintroduire dans la nature.

Il y a un EEP par espèce concernée.

Pour mettre en place un EEP, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) envoie sur le site deux observateurs. Pour chaque espèce menacée, ceux-ci établissent deux rapports. Le premier évalue l'origine des menaces qui pèsent sur l'espèce. Est-ce un problème de pollution, déforestation, sociologique ? Le second évalue si ces menaces touchent uniquement l'espèce, le genre ou la famille. Les observateurs adressent leurs rapports à l'Association européenne des parcs zoologiques (EAZA).

Cet organisme fait un inventaire de l'espèce sur l'ensemble des parcs zoologiques. L'espèce est inscrite en Européen studbook (ESB), registre annuel de toutes les espèces menacées élevées dans les parcs zoologiques.

Si le patrimoine génétique de l'espèce le permet (nombre suffisant d'individus, absence d'hybridation...), l'espèce peut faire l'objet d'un EEP et son "coordinateur" est désigné.

LUTTER CONTRE LE TRAFIC D'ANIMAUX SAUVAGES

Pour lutter contre le trafic d'animaux sauvages, les zoos ont une éthique, un code de déontologie, souligne Laurence Colas, la jeune directrice du zoo : "On essaie au maximum de travailler par don, par échange ou par dépôt, dans un but scientifique d'élevage, en établissant une convention. Cela nous permet de ne pas travailler en vase clos et de lutter contre la consanguinité. Il faut qu'on puisse échanger, brasser le capital génétique pour avoir des animaux sains quand on envisagera la réintroduction dans la nature. On ne donne pas de valeur vénale à l'animal, même si on paye parfois les frais d'élevage. On essaie de travailler le moins possible avec les marchands d'animaux et bien sûr, jamais avec les trafiquants".

Tout un arsenal de réglementations a été mis en place, obligeant à l'identification de chaque animal et empêchant tout déplacement sans autorisation.

Ce sont notamment la convention de Washington, qui réglemente le commerce des espèces sauvages, et la loi du 10 juillet 76 sur la protection de la nature.

A terme, tous les animaux du zoo de Lunaret seront porteurs d'une puce placée sous la peau, une sorte de code barre qui donne toutes les informations sur l'animal. C'est une opération un peu compliquée car elle suppose une anesthésie. Donc, on le fait au fur et à mesure, à l'occasion d'une intervention sur un animal.

L'addax



Le maki catta



La loutre



Le cheval de Przewalski



ENVIRONNEMENT

1189 épaves de voitures enlevées en 2002

Epaves, véhicules abandonnés... Le coût de l'enlèvement, sur le domaine public comme sur le domaine privé, est à la charge du propriétaire.

813 en 2001, 1189 en 2002, 640 pour les cinq premiers mois de l'année seulement (1^{er} janvier - 31 mai 2003), le nombre d'épaves ou de véhicules abandonnés enlevés sur le domaine public par la Police municipale ne cesse d'augmenter. Afin de lutter contre ce phénomène qui occasionne une gêne certaine pour les riverains et qui constitue un véritable facteur d'insécurité, la Ville fait procéder à l'enlèvement des épaves et des véhicules abandonnés en faisant appel à la Société Fourrière Montpelliéraine avec laquelle, un marché a été passé. Contrairement à une idée reçue, le coût engendré notamment pour l'enlèvement et l'expertise du véhicule laissé sur le domaine public est à la charge du propriétaire. Une fois l'épave enlevée, la Ville émet en effet

un titre de recette à l'encontre du propriétaire pour le recouvrement des frais liés à l'enlèvement, mais aussi à l'expertise du véhicule et à sa destruction dans le cas où sa valeur est inférieure à 750 euros (si la valeur estimée est supérieure à 750 euros, le véhicule est vendu aux domaines). Pour l'année 2002, 240 titres de recette ont ainsi été émis à l'encontre des propriétaires de véhicules enlevés par la Police municipale. Par ailleurs, la loi sur la sécurité intérieure du 19 mars 2003 (dont le décret d'application devrait prochainement être publié) accorde de nouveaux pouvoirs au maire qui peut désormais ordonner la mise en fourrière d'un véhicule, que celui-ci se trouve sur le domaine public ou privé, auquel cas le maire agit sur initiative et sous la responsabilité du maître des lieux (bailleurs sociaux, syndics de copropriété...), les frais



liés à l'enlèvement étant à la charge du propriétaire du véhicule.

Police municipale : 04 67 34 71 00

SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

Un arrêté pour assurer la tranquillité des citoyens dans les rues du centre ville

Afin d'assurer la tranquillité et de garantir la liberté d'aller et venir des citoyens, le maire a pris un arrêté dès 1999, renouvelé, interdisant le stationnement et le regroupement d'individus accompagnés au non d'animaux dans les rues du centre ville et notamment dans la zone piétonne.

Il revient à la police nationale de faire appliquer cet arrêté.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L2112-1, L2112-2, L2113-1, L2113-2 ;

VU le Code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

VU la loi, n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure

VU l'arrêté en date du 23 septembre 1999 relatif à la réglementation de la zone piétonne ;

- Considérant la présence habituelle dans certaines rues, places de la ville, de groupes d'individus accompagnés ou non d'animaux dont le comportement agressif et provocant trouble manifestement l'ordre et la tranquillité publics ;
- Considérant que cette agressivité est souvent liée à la présence de nombreux chiens ;
- Considérant les nombreux incidents de voie publique constatés par les forces de police tout au long de l'année et dont le risque d'augmentation est à craindre en période estivale caractérisée par un afflux touristique important ;
- Considérant qu'il appartient au Maire de garantir la liberté d'aller et venir de ses administrés, et de veiller au respect de l'usage normal des voies publiques, et de la sûreté ainsi que la commodité de passage dans les rues et autres dépendances domaniales ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2003, et jusqu'au 30 septembre 2003, sont interdites, sauf autorisation spéciale, toutes occupations abusives et prolongées des rues et autres dépendances domaniales visées à l'article 3, accompagnées ou non de sollicitation ou quêtes à l'égard des passants, lorsqu'elles sont de nature à entraver la libre circulation des personnes ou bien de porter atteinte au bon ordre et à la tranquillité publics.

Article 2

Dans la même période et dans les mêmes lieux, le regroupement de chiens, même tenus en laisse et accompagnés de leur maître, est interdit.

Ces interdictions concernent le périmètre délimité par les voies et places suivantes (incluses dans le périmètre) :

Rue Saint-Guilhem, rue Cambon, rue des Gagne-Petit, rue Vallat, partie comprise entre la rue des Sœurs Noires et la rue Voltaire, rue Voltaire, partie comprise entre la rue Vallat et la rue Saint-Côme, place Saint-Roch, rue du Plan d'Agde, rue de la Fontaine, rue Lapeyronie, bd de l'Observatoire; bd Victor-Hugo, partie comprise entre le bd de l'Observatoire et le rue Diderot, rue Diderot, partie comprise entre la rue Richelieu et le bd

Victor-Hugo, rue Richelieu, rue d'Obillon, partie comprise entre le bd Victor-Hugo et la rue de la Victoire de la Mame, rue de la Victoire de la Mame, rue Joffre, partie comprise entre la rue de la Victoire de la Mame et la rue Maguelone, rue du Clos René, rue Alfred-Bruyas, rue Baudin, partie comprise entre la rue Alfred-Bruyas et la rue du Jeu de l'Arc, rue du Jeu de l'Arc, rue Michelet, avenue des Etats du Languedoc, place d'Olympie, rue du Bastion Ventadour, rue des Pertuisanes, rue de la Spirale, bd d'Antigone, allée Frédéric-Mistral (partie située à la sortie du tunnel), allée de la Citadelle, tunnel du Corum, bd Bonne Nouvelle, bd Sarrail, passage Bruyas, rue Jacques-Cœur, partie comprise entre la rue Valedéau et le passage Bruyas, rue Valedéau, rue de la Monnaie, rue Glaize, rue de la Carbonnerie, impasse Chaptal, rue Delpech, impasse Montferrier, rue Rosset, rue Foch, partie comprise entre la rue Rosset et la rue de l'Aiguillerie, rue de l'Aiguillerie, partie comprise entre la rue Foch et la rue de la Loge, rue de la Loge, partie comprise entre la rue Saint-Guilhem et la rue de l'Aiguillerie .

Et les rues, places et dépendances nominativement désignées ci-après :

Rue de Verdun, Rue Boussairolles, Place Auguste-Gibert, Square planchon, Place de la Comédie, Esplanade Charles-de-Gaulle, Place Jean-Jaurès, Promenade du Peyrou.

POUR CHAQUE KIT PROTÈGE-LIVRES ACHETÉ, 1 € EST VERSÉ À HANDICAP INTERNATIONAL

Avec les Kit Plio protége-livres, vous pourrez couvrir rapidement sans avoir recours à des ciseaux ou du ruban adhésif, jusqu'à 10 livres et cahiers. Et en plus, c'est généreux ! Pour chaque achat de 5 €, 1 € est reversé à Handicap International pour lui permettre d'agir en faveur des personnes handicapées en France comme à l'étranger : lutter contre les mines antipersonnel, intervenir dans l'urgence, promouvoir la santé communautaire, etc. Il faut savoir qu'une paire de béquilles coûte 20 €, une prothèse : 37 € et un fauteuil roulant : 86 €. Pensez-y pour la prochaine rentrée scolaire.

COLLECTE DES BOUCHONS

L'association "Les bouchons d'amour 34" récupère les bouchons des bouteilles en plastique d'eau, de lait et de soda, pour acheter des fauteuils roulants à des sportifs handicapés et financer le fonctionnement d'un pensionnat pour de jeunes enfants malgaches. Pour une tonne de bouchons, l'association perçoit la somme de 100 € qui est reversée à la Fédération nationale Handisport et à l'association Ecoles du monde.

A Montpellier, le centre de stockage est situé au 200 avenue de Vert-Bois (à proximité de la clinique Lavalette). Actuellement 10 tonnes y sont en stock en attente d'être triés et mis en sac par manque de volontaires. Le tri a lieu tous les jeudis de 15h à 19h. Si vous êtes intéressé, contactez l'association au 06 74 65 90 86 ou à l'adresse e-mail : patrimoti@aol.com

PAUSE ESTIVALE POUR LES VISITES GUIDÉES DU ZOO ET DE LA RÉSERVE NATURELLE

Il n'y aura pas de visites guidées du parc zoologique et de la réserve naturelle du Lez pendant les mois de juillet de d'août. Celles-ci reprendront normalement en septembre. Contacts : 04 67 63 27 63.



gré envisagés par l'inspecteur d'Académie après avis du Comité technique paritaire départemental et du Conseil départemental de l'Éducation nationale, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2003 / 2004.

1 - Communication des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil municipal.

2 - Informations de M. le maire.

3 - Vœu dénonçant les restrictions apportées par le gouvernement au budget de la recherche.

4 - Dénomination de l'annexe de la Maison des Relations internationales située au 27 boulevard Louis-Blanc : "Espace Martin-Luther-King".

5 - Projet de jumelage de Montpellier avec la ville de Fès, capitale spirituelle, intellectuelle et culturelle du Maroc. (voir page 2)

6 - Etude de faisabilité et engagement du projet de création d'un musée multipolaire qui regrouperait et mettrait en valeur le patrimoine culturel, technique et scientifique des universités de Montpellier I, II et III : musée Atger, musée d'anatomie, musée de la pharmacie, musée des moulages, droguier et collection de documents anciens de l'ancienne faculté de médecine.

7 - Avis concernant les créations, transformations, blocages et fermetures de postes d'enseignants dans le 1^{er} de-

8 - Construction, à la base nautique du Lez, de vestiaires et d'une salle de réunion pour la mise en place d'actions pédagogiques : permis de construire, mise en appel d'offres et demande de subventions.

9 - Dénomination du gymnase du complexe sportif Léon-Cazal situé 237 route de Vauguières (ex ASPPT) : Gymnase Alain-le-Hétet, du nom du champion du monde de karaté, licencié au Club occitan de karaté et lieutenant de sapeurs-pompiers montpelliérain disparu en août 2001.

10 et 11 - Gestion de trésorerie de la Ville : ouvertures de crédits à Dexia-CLF Banque, à la Caisse régionale du crédit agricole du midi et au Crédit agricole indosuez.

12 - Attribution de subventions à des associations.

13 et 14 - Garanties de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de l'ACM : auprès de Dexia crédit local, destiné à financer la réhabilitation du patrimoine à Montpellier et auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction des abris de containers.

15 et 16 - Annulation de la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de

l'association l'Arche de Jean Vanier, auprès de la Banque populaire du midi, destiné à financer les travaux de mise en conformité des locaux sis 158 rue du Pioch de Boutonnet en vue de l'accueil des personnes handicapées et également garantie de la Ville pour le remboursement d'un autre emprunt auprès du Crédit coopératif dont les conditions sont plus favorables à l'association.

17 - Avenant pour permettre le réaménagement de prêts, à la garantie de la Ville accordée pour le remboursement d'un emprunt de la SAEM Le Corum auprès de la Caisse d'épargne Languedoc Roussillon qui était destiné au financement d'équipements commerciaux.

18 - Approbation des modifications statutaires relatives aux modalités d'exercice de la direction générale de la Société héraultaise d'économie mixte de construction.

19 - Modifications des statuts de la Saem TaM, visant à la création de postes de censeurs et à l'extension de l'objet social de la société.

19 bis - Cession d'actions détenues dans le capital de la société d'économie mixte locale de la Somimon, marché d'intérêt national déclaré d'intérêt communautaire, à la Communauté d'Agglomération. Désignation des nouveaux représentants de la Ville au Conseil d'administration et aux assemblées de la société.

20 - Transfert à la Communauté d'Agglomération, à qui appartient désormais la compétence, des opérations des Zac Port Marianne-Hippocrate et Port Marianne-Portes de la Méditerranée. Conditions patrimoniales et financières du

transfert de ces opérations.

21 - Appel d'offres pour l'achat de barquettes "gastronomes" nécessaires au fonctionnement de la cuisine centrale de la Ville.

22 - Appels d'offres pour l'achat de fournitures et matériels nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

23 - Appel d'offres pour l'acquisition de postes de travail bureautiques, de serveurs, d'imprimantes et de matériels réseau nécessaires à l'équipement des services municipaux et des écoles primaires et maternelles.

24 - Appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du Mas de Costebelle où sera située la nouvelle Maison pour tous Méline-Mercouri, ainsi que le bureau de l'adjoint au maire du quartier Port Marianne, les locaux de la mairie annexe, des salles d'activités et d'informatique, une grande salle polyvalente destinée à accueillir les manifestations importantes du quartier et une salle multisports. Demande de subventions.

25 - Recrutement d'un responsable paysagiste au service des Espaces verts de la Ville.

26 - Désignation des titulaires du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des kiosques des fleuristes sur la place de la Comédie.

27 - Election des membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur et la requalification de la rue Foch. Le périmètre de l'opération inclut l'aménagement de la place des martyrs de la résistance, de la place Chabaneau, des abords des halles Castellane et la mise en lumière des places Jean-Jaurès, du marché aux fleurs, de la Canourgue et Sainte-Anne.

28 - Arrêt du projet de révision d'urgence du plan d'occupation des sols partiels ouest. Approbation du bilan de concertation et mise à disposition du public.

29 - Désignation de l'équipe chargée des missions d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour la conception du nouveau quartier d'Ovale.

30 à 33 - Agréments de candidature : de la SCI Mont d'Aurèle pour l'achat d'un lot destiné à la réalisation d'une maison de retraite dans la Zac Euromédecine II ; de la Société Aldes pour l'achat d'un lot destiné à la réalisation de

bureaux et de locaux d'activités dans la Zac Garosud ; de la Société Emilie pour l'achat d'un lot destiné à la réalisation de bureaux et ateliers dans la Zac Parc 2000 ; de Bouygues Immobilier Méditerranée pour la cession d'un terrain dans la Zac Port Marianne-Jardins de la Lironde en vue de l'extension des bureaux de la société Inforsud.

34 - Modalités d'acquisition auprès d'EDF de la parcelle OB n°28, sise rue François-Joseph-Gossec.

35 - Cession gratuite au titre du permis de construire de la parcelle CP 436 de 119 m² appartenant à M. Nardin, nécessaire à l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long du Lez.

36 - Cession gratuite au titre du permis de construire de la parcelle MX 176 appartenant à la société Urbat / Sci Peyre Plantade, nécessaire à l'élargissement de la rue Saint-Priest.

37 - Acquisition dans le cadre de l'opération Grand Cœur, des locaux anciennement occupés par l'école nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, sis 2, 2 bis et 6 rue Saint-Pierre, devant permettre l'agrandissement des locaux appartenant à la commune actuellement occupés par l'école la Calandreta et, la création de logement sociaux.

38 - Vente à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'extension du musée Fabre, des lots 2 et 3, cadastrés HO 123, de l'immeuble situé 11 rue Montpelliérêt.

39 - Vente à M. Jean-Michel Etortier des lots 2 et 3, cadastrés HO 125, de l'immeuble situé en rez-de-chaussée au 5 et 7 rue Montpelliérêt, afin qu'il puisse réinstaller son activité commerciale actuellement située dans un local appartenant à la ville et nécessaire à l'opération d'extension du musée Fabre.

40 - Vente à la Sarl Gausse-Maroix d'un immeuble cadastré BZ 57, sis 27 rue Ferdinand-Fabre.

41 - Acquisition à la Sem des parcelles EZ 453 et EZ 457 situées chemin des Barques, dans la zone d'aménagement concerté "Port Marianne - Consuls de mer" pour permettre la construction du groupe scolaire Jean-Jaurès.

42 - Cession à M. Mallet d'une parcelle rue du Mas Rouge. Déclassement de ce terrain du domaine public communal.

Vœu dénonçant les restrictions apportées par le gouvernement au budget de la recherche

Les récentes annonces de baisses et d'annulations de moyens affectés à la recherche ont suscité une très vive inquiétude parmi les chercheurs et les universitaires, qui sont descendus dans la rue pour manifester leur mécontentement.

En dépit des déclarations de Jean-Pierre Raffarin qui, le 3 avril dernier sur France 3, affirmait que "la recherche était stratégique pour l'avenir du pays" et promettait que "ses crédits ne seraient pas baissés pour l'avenir", tous les organismes et laboratoires publics se sont vu signifier une baisse substantielle de leur budget 2003, de l'ordre de -10 %. De plus, certains organismes sont encore plus dans l'incertitude d'une baisse encore plus soutenue, qui pourrait atteindre de l'ordre de -25 %.

Alors que la recherche française donne des signes de faiblesse inquiétants, ainsi que l'indiquait la revue de référence Nature l'été dernier, les mesures prises par le gouvernement Raffarin ne peuvent qu'accroître cette perte de compétitivité, accroître la dépendance du pays vis-à-vis des grandes puissances scientifiques et, aggraver la crise de confiance que connaît la communauté scientifique tout entière.

Ce n'est pas à l'heure où la compétition scientifique s'accroît dans le monde de manière considérable pour la maîtrise de nouveaux concepts scientifiques et donc de nouvelles technologies, à l'heure où les étudiants tendent à se détourner des carrières scientifiques, notamment parce que les études qui y conduisent sont particulièrement difficiles et exigeantes, à l'heure où se profilent également des départs en retraite en nombre, ce qui pourrait être

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.06.03

43 - Vente au département d'un terrain cadastré IX n°131 devant lui permettre de réhabiliter et d'étendre les installations du collège Foncarrade et de réaménager l'espace sportif. Déclassement de la parcelle du domaine public communal.

44 et 45 - Dans le cadre des travaux d'aménagement hydraulique de la Lironde et de la transparence Lez-Lironde, acquisition des parcelles SC 73 et SC 75 et vente d'une maison située rue François-Joseph-Gosse, cadastrée OB 28p à M. Albert Crémades.

46 - Vente à la Communauté d'Agglomération de la propriété Florina, sise avenue Etienne-Méhuil pour permettre l'extension de la zone d'aménagement concerté de Garosud.

47 à 49 - Convention d'occupation temporaire entre la Ville et la Société française du radiotéléphone pour le remplacement de trois antennes du relais implanté sur le château d'eau, avenue de Lodève, de trois antennes du relais du château d'eau dit de La Valette et de trois autres antennes du relais fixées sur le site de la station hydraulique de Portaly.

50 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la mise en lumière de trois sites majeurs du centre ville : les berges du Lez, l'axe du Corum, esplanade Charles-de-Gaulle, Comédie et l'axe aqueduc des Arceaux, esplanade du Peyrou.

51 - Dénomination d'une voie du quartier Montpellier centre, située dans la rue interne du lotissement en cours d'achèvement rue Portalière des Masques : rue Jeanne-Demessieux.

52 - L'avenue Antoine-Joseph-Dezallier d'Argenville, située dans le quartier Malbosc, sur l'axe principal en cours de réalisation et parallèle à la route de Grabels est rebaptisée avenue de Fès, en hommage à ce chef lieu de province et préfecture urbaine du Maroc avec laquelle la Ville de Montpellier doit prochainement être jumelée.

53 - Protocole d'accords transactionnel entre la Ville et les entreprises du groupement Eurofontaine / Méridionale / Llorca, chargées de la conception-réalisation de la fontaine de la place du Nombre d'Or achevée en septembre 2000, afin de prendre en compte la révision du prix du marché.

54 - Avenant n°1 au marché de conception-réalisation des

aménagement des abords de la Fontaine des Trois Grâces, place de la Comédie attribué au groupement LCRI / ATF / Guinet-Derriaz / SM Garcini.

55 - Appel d'offres ouvert pour la réalisation du programme 2003 des travaux d'extension du réseau de desserte en eau potable, rue de l'Imprimerie, rue de Cholet, rue de la Géode et rue des Comalines.

56 - Appel d'offres ouvert pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur les voies publiques communales.

57 - Appel d'offres ouvert pour les travaux d'entretien sur divers ouvrages d'art communaux.

58 - Dénomination du parc de l'Hôtel Moncalm qui sera bientôt ouvert au public et accessible depuis la rue de la République : Parc Emmanuel Roblès.

59 - Appel d'offres ouvert pour la réalisation du square de l'Intendance du Languedoc, situé rue d'Aigrefeuille.

60 - Réhabilitation du square de l'abbé Coursindel. Demande de subventions.

61 - Appel d'offres ouvert pour l'amélioration des espaces verts publics aux abords des résidences ACM.

62 - Dénomination du parc du centre de quartier Saint-Clément situé sur l'emprise de l'ancienne annexe du collège Las Cazes et qui accueillera des équipements de loisirs : parc de Las Cazes.

63 - Dénomination de la salle polyvalente à caractère associatif qui sera construite rue Emile-Picard dans le quartier de la Mosson : salle Averroes.

64 - Appel d'offres ouvert pour la 3^e tranche du programme des travaux de remplacement des canalisations de climatisation de la Mairie A.

65 - Appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de chauffage et de climatisation du théâtre Jean-Vilar et de ses locaux annexes. Demande de subventions.

66 - Marché de Noël 2003 : demande de permis de construire pour l'implantation des chalets, règlement de la manifestation, budget de l'opération et tarification des droits de place.

67 - Cimetière Saint-Etienne, durée des concessions du secteur M3.

escaliers de l'école élémentaire Charles Baudelaire.

10 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions éducatives engagées dans le cadre du Contrat de Ville (G.P.V. - F.I.V.). Ces subventions concernent 33 associations œuvrant dans les quartiers prioritaires inscrits dans le Contrat de Ville pour un montant de 73 792 euros proposés à la subvention, soit une augmentation de plus de 40% par rapport à 2002 en faveur des projets impulsés par le tissu associatif.

11 - Approbation du programme d'actions socio-éducatives mises en place dans le cadre du Contrat de Ville - G.P.V. dans le domaine du sport, de l'éducation, de l'intégration et de la jeunesse afin de favoriser l'accès à la citoyenneté et la lutte contre l'exclusion. Demande des subventions les plus larges possibles à l'Etat et aux autres partenaires du Contrat Ville.

12 - Attribution de subventions dans le cadre de la Bourse Initiatives Jeunes 2003, dont l'objectif est de participer à l'émergence de projets individuels ou de petits groupes (en dehors du système associatif classique) conçus par des jeunes de 16 à 25 ans résidant à Montpellier.

13 - Approbation de l'attribution de Cartes Eté Jeunes gratuites destinées aux jeunes Montpellierains en difficultés sociales.

1 - Communication des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

2 - Informations du maire.

2 bis - Vœu demandant la libération de José Bové.

3 - Vœu de soutien au mouvement des intermittents du spectacle.

4 - Devant le drame effroyable qui a touché l'Algérie ces dernières semaines, la Ville de Montpellier se déclare solidaire et décide de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 euros pour le collectif des associations Paillade - Petit Bard qui coordonne tout l'effort associatif et de mandater le Centre Communal d'Action Sociale pour une aide financière et logistique (transports).

5 - Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la Maison d'enfants Marie Caizergues.

6 - Le Conseil municipal approuve (adoption du principe de la réalisation, demande de permis de construire, lancement d'appels d'offres, demandes de subventions) le projet de création d'une crèche collective (crèche "Robin des Bois", 48 places), d'une halte-garderie (halte-garderie "Mowgli", 25 places) ainsi que de locaux associatifs liés à l'enfance dans le quartier Odysseum. (voir pages 8 et 9).

7 - Approbation du versement d'une dotation de 2 280 euros au titre de l'année scolaire 2002/2003 à l'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré (U.S.E.P.) qui est intervenue dans 10 établissements scolaires de Montpellier.

8 - Modification concernant les représentants de la Ville au sein des Conseils des écoles Ingrid Bergman (maternelle) et Jean Moulin (élémentaire).

9 - Approbation de l'avenant à passer pour la réalisation des travaux de confortement des

14 - Le Conseil municipal approuve la reconduction de la convention de mise à disposition des installations sportives du stade Sabathé entre la Ville de Montpellier et la Société Anonyme à Objet Sportif du Montpellier Rugby Club.

15 - Approbation du principe d'une convention "Prestation de service" entre la Ville et le Montpellier Hérault Sport Club.

16 - Personnel municipal. Modification du tableau des effectifs.

17 - Personnel municipal. Poste d'attaché territorial chargé de projets culturels à la Direction de l'animation culturelle municipale.

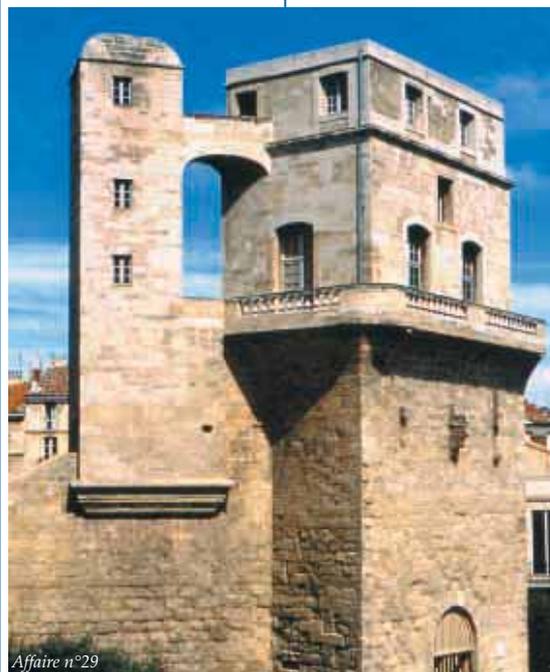
18 - Approbation des propositions d'indemnisation concernant des sinistres intervenus dans différents lieux.

19 - Adoption du compte administratif 2002 de la Ville de Montpellier, budget principal et budgets annexes de l'eau et du lotissement communal.

20 - Affectation du résultat de fonctionnement 2002, budget principal et budgets annexes de l'eau et du lotissement communal.

21 - Approbation du compte de gestion de la Ville de Montpellier pour 2002, budget principal et budgets annexes de l'eau et du lotissement communal.

22-23 - Gestion de trésorerie : ouverture de crédit avec Crédit Agricole du Midi, Crédit Agricole Indosuez et Dexia-CLF Banque.



Affaire n°29

24. Attribution de subventions aux associations Attitude (3 000 €), Croix d'Argent Basket (6 000 €), Gassane (450 €), Nouveau Sainte Anne (4 000 €), Devoirs et Droits de l'Homme et du Citoyen (cotisation : 76 €), OCCE Ecole Marc Bloch (2 000 €), Union française pour la santé bucco-dentaire (2 000 €), Amicale des Aubes CNL 34 (760 €), Amicale locataires Petit et Grand Mercure (760 €).

25. Avenant n° 5 concernant les mises à disposition gratuite des bâtiments et véhicules par la Ville de Montpellier à la Régie municipale d'exploitation des Maisons pour tous.

26. Approbation du programme de l'extension de la Maison pour tous Albert Dubout en vue de la création d'un bureau pour l'adjointe au maire de quartier, du secrétariat de l'élue, d'un accueil accessible directement depuis l'extérieur ainsi que d'un bureau pour la mairie-annexe.

26 bis. Approbation de la Convention Publique d'Aménagement du centre ville, Montpellier Grand Cœur, qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie du quartier Centre par des actions concernant le logement, le commerce et les équipements publics.

27. Le Conseil municipal approuve le programme des travaux d'entretien (restauration des gypseries notamment) de l'hôtel Baschy du Cayla, 1, rue Embouque d'Or, qui abrite des activités liées à la petite enfance et à la jeunesse.

28. Acceptation par le Conseil municipal de la promesse d'achat concernant l'assiette foncière nécessaire à la réalisation d'un hôtel 4 étoiles de 162 chambres à proximité du Corum sur les terrains du parking Joffre.

29. Approbation du programme des travaux à effectuer sur différents bâtiments du site municipal de la tour de la Babote qui doivent être regroupés dans une même opération. Ces travaux concernent principalement l'étanchéité de la tour de la Babote, la réfection de la toiture du Cercle Anatoli Karpov et la restitution d'une partie du rempart de la Commune clôturée.

30. Adoption des objectifs d'aménagement proposés pour la création du nouveau quartier Ovalie, qui se fera sous la forme d'une zone

d'aménagement concerté, ainsi que des modalités de concertation du public prévoyant notamment une réunion publique ainsi que la mise à disposition du public du dossier pour permettre de recueillir les observations des administrés.

31. Approbation des objectifs de l'opération d'aménagement proposés par la Communauté d'Agglomération de Montpellier concernant la voirie de desserte du complexe de rugby Yves du Manoir ainsi que des modalités de concertation du public prévues.

32. Approbation des termes du projet de convention établi entre la Ville et la SCI des Trois visant notamment à fixer le montant de la participation que la SCI des Trois aura à verser en contribution à l'aménagement de la ZAC Blaise Pascal pour la réalisation d'une construction à usage mixte de logements et d'activités économiques.

33 à 35. Avis favorable du conseil municipal aux candidatures de Mme et M. Chalendar, M. Chazot et de la Société Chaix Invest sur la ZAC Garosud.

36. Avis favorable du Conseil municipal à la candidature ACM pour la réalisation de bureaux et de logements sur la ZAC Port Marianne Consuls de Mer.

37 à 40. Agrément du Conseil municipal pour les candidatures de Pragma, de Bouyges Immobilier Méditerranée, de Marignan Immobilier et Urban Promotion Logement et de Dominium pour la réalisation de programmes de logements dans la ZAC Port Marianne Jardins de la Li-ronde.

41. Le Conseil municipal approuve l'acquisition auprès de La Poste des parcelles DL 458, RZ 37, 65 et 67, route de Vauguières, lieu dit "Le Cottage", pour compléter les installations sportives sur ce secteur.

42. Le Conseil municipal approuve l'acquisition du bail commercial de M. Check, au 9 et 11, avenue de Nîmes, pour permettre l'élargissement de l'avenue et l'amélioration de l'entrée de ville par la création d'un aménagement paysager.

43. Approbation de l'acquisition de la propriété de Mme Horovitz, au 1031, rue de Bu-

garel, dans le cadre de la création du nouveau quartier Ovalie.

44. Remise d'ouvrages publics par la Communauté d'Agglomération de Montpellier à la Ville, ZAC Millénaire I et parc d'activités du Millénaire II.

45. Le Conseil municipal approuve la vente par la Ville à l'Assemblée de Dieu de la parcelle SA n° 269, avenue Albert Einstein.

46. Approbation de la convention à passer entre la Ville et le conseil général de l'Hérault concernant la mise à disposition d'un réseau de télécommunications.

47. Affaire retirée de l'ordre du jour.

48. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un îlot séparateur sur l'avenue de Lodève entre le site propre bus et la voie autorisée à la circulation générale.

49. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'installation d'un dispositif de contrôle dans le cadre de l'extension de la zone piétonne constituée par la rue Candolle et les rues voisines situées entre la rue de l'Université et la rue Fontanon.

50. Lancement d'un appel d'offres pour le renforcement de l'éclairage de la fontaine du Nombre d'Or qui fait partie d'un programme de mise en lumière de sites remarquables de Montpellier Grand Cœur.

51. Lancement d'un appel d'offres européen pour le recouvrement global du ruisseau Lantissargues afin de supprimer les inondations en occurrence décennale.

52. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la mise en place d'équipements nécessaires à la récupération des eaux pluviales sur l'avenue du Maréchal Leclerc.

53. Le Conseil municipal valide le projet de construction d'un garage fermé pour les véhicules municipaux situé au parking des élus - Mairie A, sous la passerelle d'accès à l'hôtel Ibis et au parking du Triangle.

54. Le Conseil municipal donne son accord à la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la nef de l'église

Saint-Denis, patrimoine municipal inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

55. Permis de démolir la maison située sur la propriété préemptée par la Ville au 758, chemin de Moularès.

56. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation partielle des locaux de la Communauté d'Agglomération de Montpellier par la Ville.

57. Désignation de M. Charbonneau en tant que nouvel exploitant du service de caillottes de la ville de Montpellier.

58. Désignation de M. Daniel Beaumont en tant qu'exploitant d'un manège de chevaux de bois place de la Comédie.

59. Désignation de la S.A.R.L.

Europlus représentée par son gérant M. Chatelat pour l'exploitation du petit train touristique du centre ville.

60. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération en matière de "service de conduite en fourrière des animaux errants ; service d'accueil des animaux errants en attente de cession gratuite aux organismes habilités à proposer l'adoption".

61. Lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'installation de 12 nouvelles caméras de vidéosurveillance.

62. Approbation du renouvellement de la convention relative au fonctionnement de la Maison de la justice et du droit créée dans le cadre du Contrat local de sécurité.

Affaire n° 3

Vœu de soutien au mouvement des intermittents du spectacle

Les artistes et techniciens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, appelés communément intermittents du spectacle, manifestent depuis quelques jours leur angoisse devant les menaces de plus en plus lourdes qui pèsent sur leur statut.

Salariés reconnus d'un type particulier, ils participent à la vie culturelle de notre pays et sans eux aucune production ne serait possible, en particulier dans nos régions. L'ensemble de nos activités culturelles pourrait être menacé.

Plus encore que les pertes de salaires, c'est la disparition pure et simple, à terme, de leur système de protection sociale qui est en cause. Rompant avec le principe d'unicité et de solidarité qui préside à la protection sociale en France, le MEDEF tente d'imposer un régime de cotisations qui entraînerait la disparition du métier d'un nombre considérable d'artistes ainsi que de nombreux techniciens et serait une catastrophe pour des pans entiers du secteur de la culture.

Ces salariés demandent depuis de nombreux mois l'ouverture d'une concertation dans le cadre du Conseil national des professions du spectacle associant les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les organismes publics et parapublics afin que soient examinées les données statistiques concernant leurs métiers, les responsabilités gouvernementales (législation du travail, financement de la culture...) et les propositions de modification des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC. Ils craignent une dénaturation de ces annexes et sans nier l'existence de dysfonctionnements, refusent qu'ils soient corrigés à la charge des seuls salariés, risquant ainsi de leur faire perdre la moitié de leurs droits. S'il est vrai que des abus ont pu être constatés en particulier dans l'utilisation de CDD au détriment d'emplois pérennes (surtout dans les entreprises de l'audiovisuel public et privé), c'est à l'UNEDIC d'être vigilante sur les contrats passés. Une charte de bonne conduite devrait être proposée à l'usage des entreprises des secteurs visés.

Aussi, considérant qu'il y a un coût à payer par la société française pour garder un maillage culturel riche et précieux et éviter que ne soit remis en cause le régime des intermittents du spectacle (par essence déficitaire) avec toutes les incidences désastreuses que cela pourrait avoir sur de nombreuses entreprises culturelles de notre pays,

le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 26 juin 2003 demande instamment au gouvernement et tout particulièrement à MM Aillagon et Fillon

- de demander aux partenaires sociaux d'engager les négociations sur la base minimum des accords dits "accords FESAC"
- de prendre leurs responsabilités dans ce dossier sans renvoyer en permanence au domaine conventionnel,
- de prendre les dispositions nécessaires pour que le financement des activités culturelles ne se fasse pas qu'au détriment de ses principaux acteurs.

blication d'un rapport, que la Ville fera une demande de classement au titre du patrimoine de l'humanité auprès de l'Unesco. "Cette synagogue, c'est une pierre apportée à l'histoire internationale, ajoute Michel Passet, et nous allons faire en sorte qu'elle soit la plus riche possible".

UN CENTRE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE ET LA CULTURE HÉBRAÏQUE

Mais cet ensemble culturel restitué est également destiné à devenir un pôle de la recherche française de haut niveau sur l'histoire et la culture hébraïque. C'est ainsi qu'à l'Institut universitaire euro-méditerranéen Maïmonide déjà installé dans l'immeuble, pourrait se joindre la nouvelle Gallia Judaïca, une des composantes de l'Unité mixte de recherche du Centre national de la recherche scientifique, qui est prête à quitter la région parisienne pour venir s'installer à Montpellier. Cette dernière possède un fonds d'environ mille documents médiévaux, la plus importante banque de données françaises sur le sujet. "La Ville souhaite également mettre à la disposition des chercheurs, sur le modèle des centres de rencontres et de recherches scientifiques fonctionnant à l'étranger, des salles de travail, une bibliothèque et des moyens de recherche et de communications informatisés, termine Michel Passet. C'est pour accompagner la mise en place de ce centre de recherches et également la restauration de la synagogue, qu'un comité scientifique va prochainement être créé".

Visites du mikvé

C'est au cours des visites guidées du centre historique organisées par l'Office de tourisme qui mènent le long des rues vieilles de 1000 ans et plus, que vous pourrez découvrir le bain rituel juif médiéval. Les visites ont lieu tous les mercredis, samedis et dimanches à 15h. Réservation obligatoire au 04 67 60 60 00.



Le quartier juif médiéval au cœur du centre historique

"Au Moyen-Age, (...) Montpellier est une ville cosmopolite, accueillante, ouverte sur les autres civilisations et leurs savoirs, grâce auxquels, elle sera la première ville de France à pouvoir se doter d'une université. Une communauté juive - la plus importante du Midi - s'y établit très tôt, en plein centre ville (...), communauté assurant des charges importantes auprès des Guilhem, les seigneurs d'origine carolingienne de Montpellier - et qui comptait à côté des marchands, de nombreux savants traducteurs des ouvrages médicaux de d'Avicenne, de Maïmonide et d'Hippocrate".

Alain Gensac, Architecte urbaniste

"Une longue histoire lie les fidèles de la loi mosaïque à la Ville de Montpellier. Elle est largement attestée par les sources hébraïques et souvent désignée comme la "Montagne du Temple" (Har Ha-Bait) et même la "Montagne sainte" (Har ha-Kodech). Elle fut comparée à Jérusalem en raison de l'ardeur avec laquelle on y étudiait à l'époque médiévale, la Bible et le Talmud. (...) Au 13^e siècle, le quartier juif se situait rue Barralerie (dénommée Sabaterie Neuve, jusqu'au 15^e siècle). Il comprenait, hormis le mikvé et la synagogue, une maison de l'aumône jouxtant le lieu de culte et destinée à être un asile charitable, un cimetière, des maisons d'études, des boucheries "cashé" et un puits. Ce quartier juif de Montpellier ne fut pas un ghetto avec obligation de résidence comme dans d'autres régions de l'Europe médiévale. Après 1365 (entre-temps, il y eut l'édit d'expulsion de 1306 et le rappel de 1315), sa superficie s'est cependant nettement amoindrie et on assiste à un déplacement vers la rue de la Vieille-Intendance. L'apogée de l'explosion démographique se situe avant la peste noire (1348). Il y avait alors 2000 à 2500 personnes habitant ce quartier".

Carol Iancu, Université Paul-Valéry

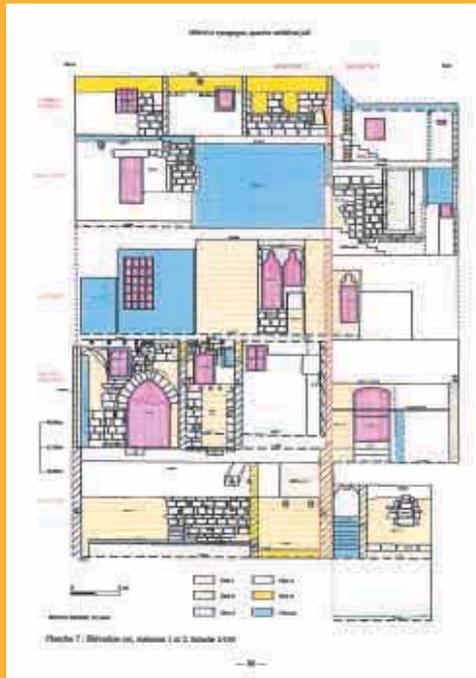
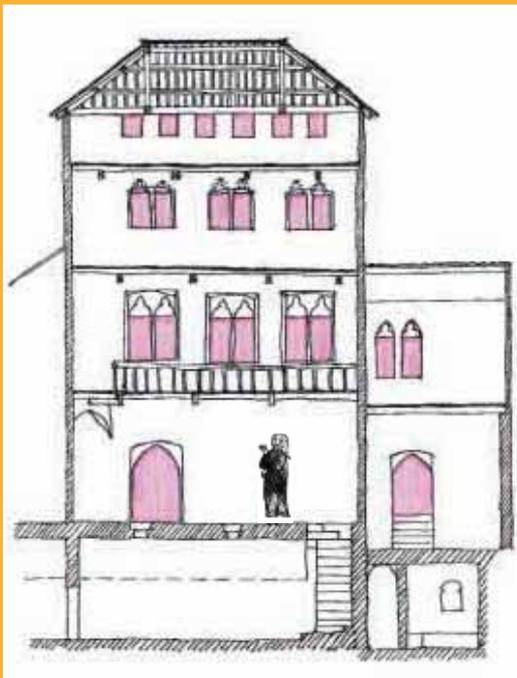
"Les juifs à Montpellier, une histoire millénaire - Bulletin historique de la Ville de Montpellier n°7

22 JUIN : JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

Le 22 juin, l'Établissement français des greffes organise la 3^e journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. Ce rendez-vous invite chacun à faire connaître sa position à sa famille. En France, le taux de refus est encore trop élevé, souvent parce que la famille ne connaît pas la volonté du défunt. En faisant connaître votre position sur le don d'organes, condition sine qua non de la greffe, vous donnez plus de chances à un malade d'être greffé. Pour commander un document d'information ou une carte de donneur : 0 800 20 22 24 (N° Vert).

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN CONTRAT DE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil d'Administration de la caisse primaire d'Assurance Maladie de Montpellier a décidé de financer, sur les fonds d'Action Sanitaire et Sociale, une partie des cotisations d'adhésion à une assurance maladie complémentaire pour les personnes à faibles revenus et dont la demande de CMU complémentaire a été refusée pour des critères financiers. Les demandes pour bénéficier de ce nouveau dispositif se font par le biais d'un dossier de demande de CMU complémentaire et la totalité des revenus du foyer du demandeur ne doit pas dépasser 618,20 euros, soit 10% de plus que le plafond fixé pour la CMU complémentaire. Informations: 04 99 52 53 54.



La synagogue, essai de restitution et coupe de la tour de la synagogue dessinée par Alain Gensac, architecte de la ville.

La Garriga : tout le charme du folklore montpelliérain

Même si son répertoire puise dans les racines même de l'histoire de notre Ville, il n'est évidemment pas besoin d'être montpelliérain de souche pour apprécier les danses et chants de la Garriga. Ses atouts : authenticité, fraîcheur et ce petit zeste de passion qui fait tout.

Des lauriers pour la Garriga

Le groupe possède le label de la Confédération nationale des groupes folkloriques français depuis 1963. Il est également affilié à la Fédération du folklore méditerranéen, à l'Union des groupes folkloriques de l'Hérault, à la Jeunesse et aux Sports depuis 1961 et dispose aussi de l'agrément de l'Éducation nationale depuis l'an 2000.

En avril dernier à Marseille, lors d'une rencontre de chorales, la Garriga s'est vue décerner le Diapason d'Argent. Par ailleurs, les membres du groupe qui participent à des stages de formation organisés par la fédération méditerranéenne de folklore peaufinent toute l'année leurs prestations dansées. Leur professeur de danse, Fanny Assié - qui est entrée dans le groupe à l'âge de 4 ans - et a également suivi les cours de danse de la Fédération, vient notamment de se voir décerner le titre de Prévôt de danse. De tous les groupes de maintenance de la tradition languedocienne, Fanny est la première à obtenir cette distinction. Et l'an prochain, c'est pour le titre de Maître de danse qu'elle concourra.

Le saviez-vous ?

Au Moyen-Âge, vers l'an 1100, alors que toute l'activité commerciale de Montpellier était concentrée autour de Notre-Dame-des-Tables, les changeurs donnaient, pour faire l'appoint de leurs transactions, des grisettes aux nombreux pèlerins qui empruntaient le "Cami roumieu" pour se rendre à Saint-Jacques-de-Compostelle. Depuis, ces délicieux petits bonbons ronds aux saveurs de miel et de réglisse sont devenus une spécialité montpelliéraine.

On recherche

Si vous êtes chanteurs, danseurs, musiciens... et avez plus de huit ans, vous pouvez toute l'année vous joindre aux bénévoles du groupe folklorique de la Garriga lengadociana.

Horaires :

- **Cours de danse**, les mercredis et samedis de 18h à 20h et **Folklore Junior** (à partir de 8 ans), les mercredis de 18h à 19h au gymnase Amélie-Blanchard, rue de Bercy.
- **École de hautbois**, les jeudis de 18h à 20h et **chant choral**, les mercredis de 21h à 22h30, à la Tour des Pins, 10 / 12 Boulevard Henri IV. Tél. : 04 67 60 93 86.

Renseignements :
au 04 67 85 19 05
ou 04 67 75 51 41.

La Garriga lengadociana, c'est plus de 45 années de recherche minutieuse sur les chants, les danses, les coutumes et traditions de Montpellier et du bas Languedoc, par un groupe de mordus du folklore occitan. Les chants de son registre sont en langue d'Oc et en vieux français. Ses danses évoquent la vie de notre ville et une large page de son histoire. Les costumes des années 1830 sont authentiques pour certains. Les autres, tous cousus main par les couturières du groupe, restituent au détail près toutes les subtilités des tenues de l'époque... dentelles comprises !

DE 4 À 77 ANS !

On aurait tendance à croire que les jeunes générations se désintéressent du folklore. A la Garriga, loin de là. Sur les 51 membres du groupe, plus d'un tiers a moins de 18 ans. Ils sont danseurs, chanteurs, mais également musiciens : joueurs de hautbois, de fifre ou de tambourin. Le gros des troupes, ce sont les danseurs et danseuses, dont la plus petite a 4 ans. A leur répertoire, une vingtaine de danses. Les plus connues et typiques de notre région, pour la période allant de 985 à 1349, sont le chevalet, les bâtons et bien sûr les grisettes. Les autres danses sont inspirées des scènes de la vie courante : les vendanges avec la fricassée, la treille, le pas grec, la farandole d'oc, le pressoir ou bien encore la pêche avec : les tambourins, la matelote, le quadrille et les vagues. Mais s'y ajoutent d'autres danses dont les origines sont plus énigmatiques, à l'image de la Fontaine Saint-Berthomieu ou les filles de marbre.

DES SECTIONS COUTURE ET ... CUISINE OCCITANE

Depuis que la Garriga a emménagé à la Tour des Pins, ce nouveau bastion des traditions qu'est cette tour de la Commune clôture qu'elle partage avec la Baronnie de Caravètes, le groupe possède de maintenant des locaux prestigieux et un siège d'association à la hauteur de sa vocation. Cela lui a permis de diversifier et d'intensifier son activité. Le groupe dispose maintenant en plus des cours de danse et de chant, d'une section folklore enfantin où les 8 / 10 ans s'initient notamment à la langue d'oc, une école de hautbois champêtre et de fifre, dirigée par Jean Gougat, président de la Garriga et une section cuisine où sont misonnés... et dégustés des petits plats occitans. Dans la section couture qui est maintenant beaucoup plus au large, sont confectionnés tous les habits coquets de la Grisette, ces vêtements qui portaient les couturières de la ville, ceux du "Farandoleur" en cotonnade blanche qui arborent - notamment pour les jupes des danseuses - le traditionnel motif de pe-



La Garriga organise chaque printemps depuis 7 ans des rencontres folkloriques hautes en couleurs

tits bouquets de fleurs du Languedoc, ceux du "travahadou", des poissonnières et des marins, ou les tenues beaucoup plus élégantes des bourgeoises montpelliéraines.

AMBASSADRICE DE LA VILLE EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

"C'était très émouvant" explique Danielle Gougat, trésorière du groupe, à l'évocation de ce moment mémorable où la Garriga qui représentait la France au dernier festival International du folklore qui se déroulait au Portugal avait été appelée sur scène : "Le drapeau français et celui de Montpellier avaient été déployés et nous avons alors été présentés au public au son de l'hymne national. J'en avais la chair de poule...". Depuis 1957, date de sa création, la réputation de la Garriga, qui est le seul et unique groupe folklorique montpelliérain, a largement dépassé les frontières. Elle partage son activité entre des participations à de nombreuses manifestations montpelliéraines (Antigone des associations, accueil des nouveaux Montpelliérains, crèche de

Noël, fêtes dans les Maisons pour tous, etc.), des spectacles en France et en Europe et des prestations dans des festivals internationaux. La Garriga entretient également des relations permanentes avec le Sing Und Spielkreis, le groupe folklorique de Heidelberg en Allemagne avec qui elle est jumelée. C'est fin juillet, à Odoorn en Hollande, qu'aura lieu la prochaine rencontre internationale folklorique. Ce sera une nouvelle fois pour la Garriga, l'occasion d'échanger de nouveaux liens d'amitié avec des groupes de tous les pays et de faire connaître, par delà les frontières, les traditions et coutumes ancestrales de notre pays d'Oc.



Restauration des façades de l'église des Dominicains, l'un des plus beaux ensembles d'architecture chrétienne à Montpellier

Réalisée dans le cadre de l'opération Montpellier Grand Cœur, la rénovation des façades de l'église des Dominicains s'inscrit dans une politique de préservation du patrimoine architectural des différents quartiers de la ville.

L'actuelle église des Dominicains fut à l'origine celle d'une communauté d'Augustins, établie à Montpellier peu après le siège. On sait en effet que Louis XIII avait été obligé de venir s'emparer militairement de la ville, où les protestants s'étaient enfermés. Le pouvoir royal y avait aussitôt encouragé l'installation de congrégations catholiques, en vue de reprendre le contrôle d'une population alors largement gagnée par la prédication des Réformés. Les Augustins furent du nombre. On les installa sur les fondations démantelées des anciens remparts.

UN ÉDIFICE QUI RENOUVE AVEC LES MODÈLES MÉRIDIONAUX DU TEMPS DU GOTHIQUE

Bâtie en 1643, en pleine effervescence contre-réformiste, cette chapelle est donc contemporaine par son architecture de ce courant de sensibilité appelé baroque qui marque la spiritualité et la culture européennes du deuxième tiers du XVII^e siècle. Les grandes églises parisiennes de François Mansart et de Lemercier ou, à Rome, celles du Bernin ou de Pierre de Cortone, avec leur débauche de colonnes, de marbres et de dorures, sont de la même période. Or, le style de l'église des Dominicains contraste très nettement avec le triomphalisme qui signale partout ailleurs l'architecture du renouveau catholique. Par l'ensemble de ses caractères - sa façade lisse, son plan de halle toute simple, son ambiance sombre, ses grands pans muraux dénudés et son matériau pauvre -, cet édifice renoue avec les modèles méridionaux du temps du gothique. La manière, par exemple, dont s'assemblent les pilastres latéraux, en faisceaux, ainsi que leur forme polygonale, viennent directement de la tradition gothique. Le trait sans doute le plus remarquable de la contre-Réforme méridionale en architecture, est précisément cette fidélité aux sources régionales. Il faut se souvenir que le gothique méridional s'était élaboré sous l'impulsion dominante des ordres mendiants, au XIII^e siècle, en pleine lutte contre le catharisme : de l'hérésie au schisme, l'Église locale cherche manifestement dans le langage des pierres, face à la contestation anticléricale, à exprimer la permanence de son idéal de renoncement. Entre les nombreuses églises régionales de cette époque et de ce style, toutes très dénaturées par la suite, celle-ci est l'une de

celles qui témoignent le mieux de cet état d'esprit.

LE MÊME ARCHITECTE QUE CELUI DE L'HÔTEL DE LA COQUILLE

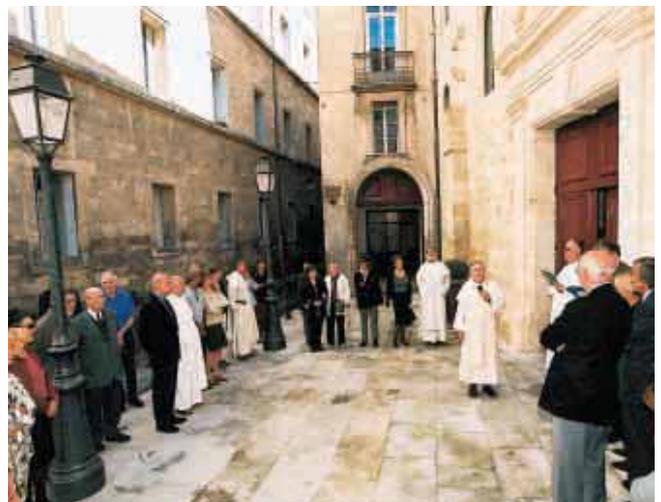
L'architecte de la chapelle fut Bertrand de Lasne, de Bayonne, établi à Montpellier depuis 1625, qui compte parmi les meilleurs constructeurs locaux du moment. D'autres belles réalisations gardent mémoire de son talent, comme, par exemple, l'hôtel de Sarret (dit aussi de la Coquille) situé au 6 de la rue du Palais. Il fut, sur le chantier de la chapelle, assisté de l'entrepreneur Jean Bonnassier, que l'on trouve aussi lié à nombre de créations importantes de l'architecture montpelliéraine pendant le second quart du XVII^e siècle.

L'intégrité de l'ouvrage a malheureusement souffert d'une réfection un peu sèche des voûtes, au XIX^e siècle et, dans les années 1950, d'un ravalement un peu trop appuyé de ses élévations intérieures. Il faut cependant remarquer le beau travail d'aménagement du chœur liturgique dû à l'architecte M. Bourde, auteur également du dessin de l'autel (1958), les vitraux de H. Déchanet et le Christ crucifié du sculpteur Lech Wardecki (1959). L'orgue a été récemment et intégralement refait par le facteur Alain Sals (1993). L'actuel aménagement intérieur est de Guy Guntz (1972).

Les travaux de construction du couvent proprement dit ne furent jamais menés à terme, sans doute faute de ressources. Les Augustins se contentèrent pour leur logement de quelques maisons mitoyennes remembrées et sommairement redistribuées. Ils se firent cependant édifier un beau réfectoire voûté d'arêtes. L'architecte en fut Jean Giral (1679-1755), le plus remarquable constructeur montpelliérain de la première moitié du XVIII^e siècle, de qui l'on peut voir, non loin de là, la chapelle des Jésuites, place Notre Dame des Tables. C'est de son agence que sortent nombre des petits châteaux, dits folies, de la campagne montpelliéraine, tel que celui des Saporta à La Mogère. A la Révolution, la congrégation fut expulsée et l'église confisquée, en même temps que les bâtiments conventuels, pour être vendus en plusieurs lots comme biens nationaux, en 1792. L'église



se fut alors affectée en local utilitaire : atelier de fabrication de salpêtre, grenier à fourrage... La restitution de l'église à sa première destination intervint en 1797. Sous le nom d'Association des Augustins de Montpellier, elle reste toujours la propriété légale de l'Église et ne fait donc pas partie du réseau paroissial montpelliérain. En 1853, une communauté de Carmes déchaux vint épauler l'action de l'Association en rachetant les anciens bâtiments conventuels et en assurant le service religieux dans la chapelle. Les Dominicains s'y établissent à leur tour en 1954. Une nouvelle tranche de la restauration du couvent, ainsi que des crédits pour aider le bibliothécaire de l'Ordre à ouvrir le fonds de 70 000 ouvrages de la bibliothèque des Dominicains, fonds qui est l'une des richesses intellectuelles de la Ville de Montpellier, sont d'ores et déjà prévus au budget 2004 de la Ville.



agenda

9 juillet-1^{er} août

19^e Festival de Radio France et Montpellier

Comme chaque été depuis dix-neuf ans, le Festival de Radio France et Montpellier propose de nombreuses occasions de partager de grands moments de découverte et d'émotion au cours de trois semaines d'un voyage musical dans tous les genres musicaux.

Les soirées de 20h permettront de découvrir sept opéras, cinq concerts symphoniques, des récitals d'exception...

Un opéra en version scénique

Cyrano de Bergerac de Franco Alfano, avec Roberto Alagna dans le rôle-titre, l'Orchestre National de Montpellier et le Chœur de l'Opéra de Montpellier sous la direction de Marco Guidarini.

Deux opéras en version de concert

Rita de Gaetano Donizetti (création de la version originale en français) avec Sumi Jo et l'Orchestre Philharmonique de Nice sous la baguette de Marco Guidarini ; La Pucelle d'Orléans de Piotr Ilych Tchaïkovski avec Mirella Freni dans le rôle-titre et l'Orchestre National de Montpellier dirigé par Stefano Ranzani.

Trois opéras contemporains créés pendant le festival

Micromégas de Paul Méfano avec l'ensemble 2e2m ; Les orages désirés de Gérard Condé en hommage à la jeunesse de Berlioz (commande de Radio France) avec l'Orchestre Philharmonique de Radio France sous la direction de Kirill Karabits et Libertad de Didier Lockwood (commande de Radio France / Coproduction Opéra Junior / Opéra de Montpellier).

Un oratorio créé à l'occasion du festival

Esther de Cristiano Giuseppe Lidarti, avec Anne Lise Sollied, l'Orchestre National de Montpellier et le Chœur de la radio Lettone sous la direction de Friedemann Layer.

Les formations de Radio France présentes à Montpellier

L'Orchestre National de France, placé sous la direction d'Emmanuel Krivine, interprétera les œuvres de Gerswin, Salonen et Rouse avec Jean-Yves Thibaudet au piano.

L'Orchestre Philharmonique de Radio France se produira dans trois programmes exceptionnels : la création de l'opéra de Gérard Condé Les orages désirés, une soirée Mozart et Brahms avec Maria João Pires et Armin Jordan ainsi qu'un concert Beethoven et Strauss avec Daniel Mesguich récitant sous la direction de Myung-Whun Chung.

Et aussi...

Le concert de deux grandes chanteuses inspirées, la portugaise Misia, figure de proue du nouveau fado et la grecque Angélique Ionatos revisitant la riche tradition poétique du pays d'Ulysse.

Les récitals de jeunes solistes à la salle Pasteur.

Les projections de films.

Les Rencontres de Pétrarque et les Lectures organisées par France Culture en collaboration avec le journal Le Monde.

Les rendez-vous de musique de chambre à la salle Pasteur.

Tohu Bohu, musiques électroniques à Odysseus.

Jazz dans la cour des Ursulines.

Musiques d'ici et d'ailleurs dans les villes de l'agglomération.



Billetterie - Réservations

• Par téléphone : 04 67 02 02 01

• Par fax : 04 67 61 66 82

• Par e-mail :

billetterie@festivalradiofrancemontpellier.com ou www.fnac.fr

• par Internet : www.fnac.fr

Jusqu'au 12 octobre

Bonjour, Monsieur Courbet ! Exposition des chefs d'œuvre de la collection Bruyas du musée Fabre

Collectionneur passionné, Alfred Bruyas a constitué une des collections les plus remarquables du XIX^e siècle qui a contribué à la renommée du musée Fabre de Montpellier dans le monde. C'est en effet un ensemble exceptionnel d'œuvres des plus grands maîtres de son temps - Courbet, Delacroix, Géricault, Corot, Millet... - qu'il légua à la Ville en 1876.

Avant le départ de cette célèbre collection pour une prestigieuse exposition dans quatre musées américains entre mars 2004 et mars 2005 (Virginia Museum of Fine Arts, The Sterling and Francine Clark Institute, The Dallas Museum of Arts, The Fine Arts Museums of San Francisco), le musée Fabre a voulu rendre hommage à ce donateur exceptionnel en choisissant dans son fonds un ensemble de 110 peintures, 30 dessins et 20 sculptures spécialement restaurés pour cette exposition sans précédent organisée au sein du pavillon du musée Fabre.

La présentation des chefs d'œuvre du musée s'accompagne de la mise en place d'outils d'aide à la visite qui rendent cette exposition accessible à tous les publics : livret de découverte parents-enfants, film vidéo, valise pédagogique, mini roman... Cet événement fait partie des manifestations-phare préparant la réouverture en 2006 du musée Fabre totalement rénové et agrandi, projet conduit par Montpellier Agglomération dans le cadre de sa politique de diffusion culturelle et de la réalisation d'équipements culturels structurants.

Pavillon du musée Fabre, esplanade Charles de Gaulle.

Exposition ouverte tous les jours (sauf le lundi) de 13h à 19h.

Tél. : 04 67 66 13 46.



Alexandre Cabanel,
La Chiaruccia,
huile sur toile,
97x78 cm

Sound Summer Tour

4h de show laser et son numérique, le 12 juillet place Dionysos. Une tournée parrainée par Europe 2 (funk, disco, dance, house, techno, hip-hop...)

Cinéma sous les étoiles

Pendant un mois, du 4 au 30 août, la place Dionysos se transforme en cinéma de plein air. Trois séances par semaine (mardi, jeudi et vendredi) avec une programmation grand public offerte gratuitement dès 22h.

Montpellier Skate Summer Camp

Du 6 juillet au 9 août, l'association Attitude organise un camp d'été destiné aux skateurs. Ouvert aux jeunes à partir de 13 ans, ce camp d'été se compose de cinq sessions d'une semaine.

Au programme : 4 heures de coaching par jour sur le skatepark de Grammont, entraînements, sorties plage...

Déplacements et hébergement assurés. Informations : 04 67 02 72 24.

Exposition Cécile Bart au Carré Sainte Anne

Des installations éphémères montées à partir d'un module industriel : une trame de Tergal transparent, tendu sur un châssis métallique. Selon la manière dont la trame est multipliée et répétée dans l'espace, au centre d'une galerie ou dans le chambranle d'une ouverture, l'écran de Tergal filtre le regard jusqu'à lui refuser toute traversée. "Lisses - travail in situ", exposition de Cécile Bart est visible au Carré Sainte Anne jusqu'au 7 septembre.



1^{er}-10 août

Battle of the Year France 03

Pour la 3^e année consécutive, Montpellier accueille la qualification française du Battle of the Year, manifestation de référence en Europe en matière de Breakdance et de culture Hip-Hop.

Du 1^{er} au 10 août

"Change of direction", le "Off" du Battle of the Year, propose, en dix jours, de découvrir la culture Hip-Hop à travers différents éléments : exposition Graffiti "3D" à la Galerie Saint Ravy, créations sur toiles, sculptures, installations multimédia (1^{er}-10 août), réalisation d'une fresque au gymnase Alain Achille (2-5 août), spectacle de danse (Ursulines, le 3 août), Breakers in the City, animation danse Hip-Hop à Odysseum (6 août), sur la place Dyonisios (7 août) et sur la place de la Comédie (8 août)... Sans oublier les soirées musicales officielles Battle of the Year au Rockstore les 8 et 9 août.

9 et 10 août au Palais des Sports Pierre de Coubertin
Compétition Battle of the Year France 2003 avec les 20 meilleures compagnies françaises qui seront présentes pour tenter de décrocher leur qualification pour la finale qui se déroulera en Allemagne au mois d'octobre. Présentation des shows chorégraphiques et animations le 9 août de 16h à 23h, suite de la compétition jusqu'aux finales le 10 août de 17h à 23h.

Renseignements : 04 67 60 43 89 /
www.attitudeasso.com / info@attitudeasso.com



Jusqu'au 27 septembre

Le studio photographique de Lazhar Mansouri

P exposition "Le studio photographique de Lazhar Mansouri - Algérie outre mémoire" présentée par la Galerie Photo de Montpellier est la première présentation française de l'œuvre du photographe Lazhar Mansouri, né au début des années trente à Ain Beida dans les Aurès (Algérie).

Sauvé de la destruction par Mohand Abouda (photographe basé à Alger, créateur de livres sur l'Algérie), le travail photographique de Lazhar Mansouri constitue une découverte.

Petit garçon, Lazhar Mansouri accompagnait sa grand-mère au marché où il découvrit un jour un appareil de visionnement stéréoscopique dont un conteneur contenait les images colorées des Mille et une nuits. Fasciné, il ne se lassait pas de contempler le spectacle, semaine après semaine. Il y eut ensuite la première séance de cinéma. Puis, un jour, la rencontre avec Si Madjid, photographe forain venu de Constantine et opérant en plein air, qui finit toutefois par ouvrir un studio dans l'arrière-boutique d'un salon de coiffure. Si Madjid engagea l'adolescent Lazhar Mansouri qui apprit ainsi les rudiments de la photographie. Une dispute l'en éloigna. L'épicière finit par lui concéder un espace où il installa son propre laboratoire et commença ses prises de vue : des portraits évidemment.

contempler le spectacle, semaine après semaine. Il y eut ensuite la première séance de cinéma. Puis, un jour, la rencontre avec Si Madjid, photographe forain venu de Constantine et opérant en plein air, qui finit toutefois par ouvrir un studio dans l'arrière-boutique d'un salon de coiffure. Si Madjid engagea l'adolescent Lazhar Mansouri qui apprit ainsi les rudiments de la photographie. Une dispute l'en éloigna. L'épicière finit par lui concéder un espace où il installa son propre laboratoire et commença ses prises de vue : des portraits évidemment.

La Galerie Photo, esplanade Charles de Gaulle, jusqu'au 27 septembre, du mardi au samedi inclus, de 13h à 19h. Tél. : 04 67 60 43 11.



"Rue de la Méditerranée - Souvenirs d'enfance des années quarante à Montpellier"

"m" e voici admis, en octobre 1945, en 6^e du tout nouveau cours complémentaire qui a été créé, cet été là, à l'école Cambon (actuelle école élémentaire Jules Simon, ndlr), rue de la Méditerranée.

Notre salle de classe se trouvait tout à gauche de la cour, mais au premier étage, avec un escalier monumental (pour notre taille) comportant un palier et un double vitrage : deux fois 90°, et il revenait sur lui même.

Escalier que nous dévalions à une allure particulièrement frénétique dès que la maîtresse, qui, au préalable, nous faisait sortir de la classe pour nous mettre en rang sur le palier du premier s'écriait : "Descendez" !

Elle se mettait au bord de la rampe pour nous suivre dans cette course débridée. C'était la seule à pratiquer cette technique de surveillance. Et avec elle seule nous prenions cet envol sauvage vers la récréation."

Écrit par André Bonafos, "Rue de la Méditerranée - Souvenirs d'enfance des années quarante à Montpellier" est un ouvrage qui plonge le lecteur dans les années qui ont précédé la dernière guerre mondiale et dans les années quarante, à Montpellier essentiellement. La rue de la Méditerranée, le bassin du pont Juvénal, le Polygone et son boudrome, les lavoirs et les bains publics du faubourg de Nîmes, le cours complémentaire Cambon, le centre d'apprentissage de la route de Toulouse, la chapelle du jardin des Plantes, la gare du Petit Train de Palavas, l'œuf et ses Trois Grâces (...) et bien d'autres lieux montpelliérains y sont évoqués avec juste un brin de nostalgie, beaucoup d'émotion et de sincérité et un regard lucide qui intègre le passé de l'auteur, ainsi que celui du lecteur, aux réalités du présent.

"Rue de la Méditerranée - Souvenirs d'enfance des années quarante à Montpellier" par André Bonafos (préface de Frédéric-Jacques Temple) aux éditions La Voix Domitienne, Société Littéraire de La Poste et de France Télécom en Languedoc-Roussillon. E-mail : lavoix.domitienne@wanadoo.fr



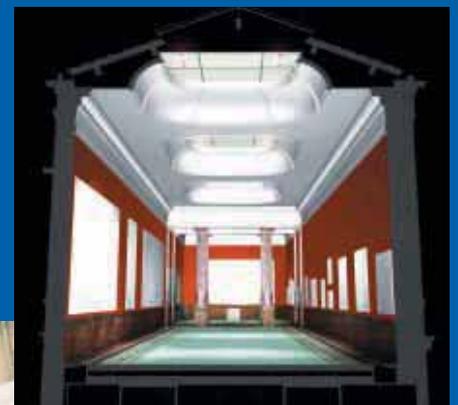
La restauration de l'Arc de Triomphe se termine

La Porte du Peyrou, plus communément désignée comme "Arc de triomphe" a été entièrement restaurée. Vous la découvrirez fin juillet, débarrassée des bâches de chantier, dans toute sa splendeur retrouvée.



Le chantier du musée Fabre est concrètement engagé

Après les études et les travaux de fouilles préalables, le chantier de réhabilitation et d'agrandissement du musée Fabre vient effectivement de commencer. La fin des travaux est prévue en 2006.



Entourée de nombreux élus de la Ville, Mme Gaby Pallarès, présidente de l'association des "Amis du musée Fabre" a posé la première pierre du chantier le 3 juin dernier.